



République et Canton de Neuchâtel

# 2004 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'appui de sa gestion



# Table des matières

## 2004 *en bref*

### **Impressum • Mars 2005**

*Conception typographique*  
*Impression et reliure*  
Imprimerie Baillod SA  
2017 Boudry

*Illustrations*  
Vincent L'Épée

**3**

### **Introduction**

**3**

### **Conseil d'Etat**

Composition du gouvernement

**4**

### **Département de la justice, de la santé et de la sécurité**

Division de la justice  
Division de la santé  
Division de la sécurité

**11**

### **Département des finances et des affaires sociales**

Affaires financières  
Affaires sociales  
Affaires immobilières  
Services généraux

**18**

### **Département de la gestion du territoire**

Généralités  
Office des transports  
Service des ponts et chaussées  
Service de la protection de l'environnement  
Service de l'énergie  
Service de l'aménagement du territoire  
Service des mensurations cadastrales  
Service des forêts  
Office de la conservation de la nature  
Service de la faune  
Conclusions

**25**

### **Département de l'économie publique**

Introduction  
Secteur économie  
Secteur tourisme  
Secteur emploi  
Secteur agriculture et consommation  
Secteur migrations

**32**

### **Département de l'instruction publique et des affaires culturelles**

Secrétariat général  
Enseignement et formation  
Culture  
Sport

# 1. Introduction

Cet « en bref » en est à sa 8<sup>e</sup> édition. Année après année, cette formule condensée du rapport de gestion connaît un accueil favorable renouvelé qui justifie son existence. Sa santé est meilleure que celle des comptes de l'Etat. Nous le présentons dans notre introduction du « 2003 en bref », il y a une année déjà. Nous arrivons au terme de la législature 2001-2005. Le Conseil d'Etat présente des mécanismes de maîtrise des finances et des outils de pilotage visant à renforcer la démarche d'assainissement des finances de l'Etat. Malgré les difficultés présentes, notre confiance en l'avenir est réelle.

Fin mai, une page politique se tournera. Quelle que soit l'orientation de la nouvelle

équipe issue des urnes, celle-ci pourra compter sur une fonction publique dont l'engagement au service de l'Etat est entier.

Puisse la lecture de ce document qui résume brièvement une année d'intense activité faire partager cette rassurante conviction !

Neuchâtel, le 21 février 2005

Au nom du Conseil d'Etat :

La présidente      Le chancelier

S. Perrinjaquet      J.-M. Reber

## 2. Conseil d'Etat

### COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai :

M. Thierry Béguin (président)  
Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente)  
M. Pierre Hirschy  
Mme Monika Dusong  
M. Bernard Soguel

Dès le 1<sup>er</sup> juin :

Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente)  
M. Bernard Soguel (vice-président)  
M. Pierre Hirschy  
M. Thierry Béguin  
Mme Monika Dusong

### 3. Département de la justice, de la santé et de la sécurité



#### Loi sur la violence dans les relations de couple

En 2004, plusieurs projets d'envergure portés par le Département de la justice, de la santé et de la sécurité ont été approuvés par le Grand Conseil. Il en est ainsi de la **loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple)** (30 mars 2004), de la **loi portant sur la réforme de la protection civile** (28 septembre 2004), et de la **loi portant sur le nouvel établissement hospitalier multisite (EHM)** (30 novembre 2004). Cette dernière sera toutefois soumise à votation populaire le 5 juin 2005, le référendum lancé par une partie des syndicats ayant abouti. Le rapport quadriennal d'information sur la **planification sanitaire**, concernant la période 2000-2003, a lui été accepté à l'unanimité le 8 septembre 2004.

Le **deuxième volet du désenchevêtrement** des tâches entre l'Etat et les communes, accepté par le Grand Conseil en septembre 2004, concerne particulièrement le DJSS. En effet, un des principaux volets traités touche la santé publique. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'Etat assume seul les subventions des pouvoirs publics aux hôpitaux, aux institutions parahospitalières, aux homes ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile.

De son côté, le dossier du **nouvel établissement carcéral** a franchi une étape importante: le choix de son site d'implantation, Cornaux, a été avalisé par le Conseil

d'Etat. La demande de crédit d'étude sera présentée au Grand Conseil en février 2005. Commencée en 2001, la **réforme des offices du registre foncier** est, quant à elle, arrivée à son terme. L'office de Boudry et celui du Val-de-Travers ont été regroupés à Neuchâtel, pour former l'office du Littoral et du Val-de-Travers.

Enfin, signalons que M. Jean-Marc Gicot a remplacé M. Roland Othenin-Girard, parti à la retraite, à la tête du service du registre foncier le 1<sup>er</sup> octobre 2004. De son côté, le service pénitentiaire sera dirigé par un nouveau chef dès le 1<sup>er</sup> mars 2005, en la personne de M. Benjamin Brägger, M. Georges Lapraz ayant quitté ses fonctions au 31 décembre 2004 pour rejoindre l'administration cantonale genevoise.

#### **DIVISION DE LA JUSTICE**

En marge des autres tâches qui lui incombent dans la marche des affaires du Département, l'activité du **service de la justice** s'est concentrée sur la participation au projet «Marguerite» et sur la rédaction des projets législatifs et réglementaires tels que l'assistance judiciaire, les ordonnances pénales, le règlement sur la formation des notaires stagiaires et le règlement d'exécution de la loi sur le notariat.

En matière d'état civil, signalons la deuxième étape de l'introduction du système informatique «Infostar». Concernant les naturalisations, un effort particulier a été réalisé afin d'accélérer le traitement des demandes.

La réorganisation des **offices du registre foncier** est arrivée à son terme, avec le regroupement de l'office de Boudry à Neuchâtel en janvier et celui du Val-de-Travers en novembre pour former une nouvelle entité, à savoir l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers. Cette restructuration avait commencé en automne 2001. Elle a eu pour effet de réunir les six offices de district d'alors en deux nouveaux arrondissements, soit le registre foncier du Littoral et du Val-de-Travers (districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Travers) à Neuchâtel, et le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (districts du Locle, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz) au Locle. Globalement cette réforme a permis de réaliser des économies structurelles d'environ 2 millions de francs.

De plus, le service du registre foncier a achevé les travaux d'informatisation du registre foncier. Toutes les communes sont ainsi en gestion informatisée.

Enfin, notons que M. Roland Othenin-Girard, chef de service, a fait valoir en octobre son droit à la retraite. Son successeur a été nommé en la personne de M. Jean-Marc Gicot.

De son côté, le **service des poursuites et faillites et du registre du commerce** a de nouveau connu un fort volume d'activités en 2004. Ainsi, ce sont 378 faillites qui ont été prononcées en 2004, contre 278 en 2003. Les poursuites enregistrées dans les deux arrondissements s'élèvent à 155.660 contre 149.853 en 2003. De son côté, l'office du registre du commerce a traité un volume légèrement supérieur à celui enregistré l'année précédente, soit 1.306 inscriptions et radiations. Ces chiffres illustrent le contexte socio-économique toujours difficile. Les attentes des usagers, créanciers et autres débiteurs demeurent importantes.

Dans ce contexte, la direction du service a porté plus particulièrement son attention sur la formation du personnel, sur la définition du cadre légal dans lequel les offices opèrent quotidiennement, ainsi que sur la mise

en place de procédures de travail. Les forts volumes enregistrés en 2004 ont, de ce fait, pu être entièrement absorbés, la productivité ayant à nouveau dépassé celle enregistrée en 2003.

La formation en poursuite et faillite organisée par la direction du service avec le concours de l'office de la formation continue accueillait en 2004 sa 2<sup>e</sup> volée de collaboratrices et de collaborateurs. Ce sont désormais près de 40 personnes – soit les deux tiers de la dotation totale du service – qui suivent ou ont suivi une formation spécifique en la matière. Le développement des connaissances et des compétences du personnel a grandement facilité la maîtrise des volumes enregistrés par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Durant l'année 2003, le service s'était livré à une réflexion sur son rôle dans la surveillance de l'activité des offices des poursuites et de l'office des faillites. Les expériences vécues en 2004 ont encore mis en évidence la nécessité de préciser le rôle du service. Une révision de la loi à ce sujet est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Les normes d'insaisissabilité ont fait l'objet d'un examen attentif en relation avec l'évolution de la jurisprudence constante du Tribunal fédéral et les pratiques cantonales. Une attention particulière est portée à cette matière, entraînant la mise à jour d'une directive interne pour les offices des poursuites.

Ces réflexions ont contribué à la rédaction de règlements d'organisation pour les offices des poursuites, l'office des faillites et le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières. Ces règlements complètent dorénavant la palette des directives de service et précisent les procédures de travail retenues.

Dans le **domaine pénitentiaire**, l'année 2004 a été celle de tous les records, aussi bien au niveau de la détention dans le canton que hors canton. Ainsi, le nombre de journées de détention dans le canton a augmenté de 15,9%. Le nombre de journées hors canton est, lui, en hausse de 42,5%.

La Prison préventive de La Chaux-de-Fonds a connu sa plus forte occupation depuis 1990 (93,7%). Par rapport à 2003, elle a enregistré

une augmentation du taux d'occupation de 27,3%. Le secteur dévolu aux mineurs a été constamment sollicité, ce qui démontre la nécessité de doter le canton d'une structure adéquate. Différentes mesures ont été prises pour désengorger la Prison préventive afin qu'elle puisse continuer à remplir sa mission première, soit accueillir les personnes prévenues. Elle a en effet souvent connu des périodes de pleine occupation et il devenait impossible d'accueillir de nouvelles entrées. Des travaux liés à l'amélioration de la sécurité ont été entrepris courant 2004 afin de remédier au départ de la police cantonale de l'immeuble Promenade 20 qui assurait de facto un point sécuritaire important.

L'EEP/La Ronde a vu le nombre de places passer de 16 à 20 par des aménagements internes. Il a affiché un taux d'occupation de 98 % en 2004 (+10,5 % par rapport à 2003). La semi-détention demeure importante et représente le 38 % des journées en 2004, la part des courtes peines s'élevant à 39 %. La Ronde a accueilli une partie non négligeable de courtes peines (les cas de relative gravité), exécutées normalement à la Prison préventive afin de libérer des places pour la détention préventive. La Ronde a donc parfaitement joué son rôle d'établissement d'exécution de peines de proximité.

L'EEP/Bellevue a réactivé un secteur de cellules à deux places pour permettre momentanément les placements de personnes condamnées se trouvant en attente de transfert à la prison de La Chaux-de-Fonds, ceci toujours dans le but de désengorger la Prison préventive. L'établissement de Gorgier a donc aussi connu un fort taux d'occupation (95,65 % contre 91,51% en 2003, soit +4,7 %). Il faut préciser que l'exécution de peine dans un pénitencier s'exécute dans des cellules individuelles.

En outre, la direction du service a été fortement sollicitée par le projet du nouvel établissement pénitentiaire cantonal, dont le rapport pour une demande de crédit d'étude sera soumis au Grand Conseil en février 2005. Elle a également été fortement impliquée dans la mise en œuvre du Concordat romand sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes, de même que dans le projet MIGRATIO. Ce projet, de durée limitée, vise à mettre à disposition des places momentanément libres à la prison de la Croisée, à Orbe, afin de désengorger notam-

ment la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds.

De son côté, **l'office d'application des peines** a continué sa réorganisation. Les tâches ont été redistribuées et l'engagement en 2004 d'un collaborateur à 50 % a permis le suivi des personnes condamnées à une mesure d'internement au sens de l'article 43 CPS. Une hausse importante du volume de travail a été constatée, aussi bien au niveau des placements en exécution de peine hors canton (19.710 journées en 2004 contre 13.835 en 2003, soit une hausse de 42,5 %), que dans les dossiers du TIG (17.708 heures en 2004 contre 14.216 en 2003, soit une hausse de 24,5 %). La gestion du recouvrement des amendes d'ordre a atteint son rythme de croisière après une phase de réorganisation. Plus de 500 dossiers ont été traités en 2004, correspondant à un total de près de 122.000 francs d'amendes réclamées pour un montant de 83.000 francs encaissés. 378 jours de détention ont été effectués pour cause de non-paiement d'amendes.

**Le service de probation** a principalement été marqué par une augmentation de la charge globale de travail. L'augmentation du nombre de journées de détention dans les établissements pénitentiaires en 2003 et en 2004 a entraîné un accroissement des interventions du service en milieu carcéral et une augmentation également des mandats prévus à l'article 47 du code pénal suisse.

Cette augmentation a nécessité une rationalisation progressive de toutes les tâches administratives, notamment par l'intermédiaire d'une réflexion sur les processus de gestion administrative des dossiers, une plus grande collaboration avec les réseaux partenaires afin de déléguer les tâches qui ne sont pas strictement de la compétence du service, impliquant par ailleurs un nombre accru de démarches en vue de coordonner ces prises en charge multidisciplinaires.

Pour atteindre cet objectif, le service a poursuivi, avec succès, la mise en place de GESPA et a mené, en étroite collaboration avec le service des mineurs et tutelles et le STI, le développement du projet informatique MINT qui offrira, à terme, un outil performant, permettant la gestion des dossiers en temps réel.

Ces outils de gestion modernes, alliés à un renforcement du travail en réseau, devraient

permettre de combler la charge croissante de dossiers actifs à traiter et de faire face à leur complexité croissante tout en garantissant une qualité de prise en charge en terme de réinsertion et de sécurité publique. Il s'agira de rester attentif à ne pas mettre en péril la mise en œuvre de la mission du service si la charge de travail devait continuer à augmenter sans adaptation des ressources.

## **DIVISION DE LA SANTÉ**

### ***Désenchevêtrement des tâches (CODETA)***

Le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2004. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'Etat assume seul les subventions des pouvoirs publics aux hôpitaux, aux institutions parahospitalières, aux homes ainsi qu'aux services d'aide et de soins à domicile.

### ***Etablissement hospitalier multisite (EHM)***

Un rapport et un projet de loi ont été soumis à l'aval du Conseil de santé puis au Conseil d'Etat. Tous les hôpitaux concernés, à l'exception de La Providence, ont déclaré vouloir adhérer à l'EHM. La Loi sur l'EHM (LEHM) a été acceptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2004. Les propriétaires actuels des hôpitaux ont jusqu'au 31 décembre 2005 pour céder leur activité hospitalière à l'EHM. L'affiliation du personnel de l'EHM à la Convention collective de droit privé plutôt que de droit public a été contestée par une partie des syndicats qui ont décidé en fin d'année de lancer un référendum contre la loi.

### ***Poursuite de la planification sanitaire***

Le rapport quadriennal d'information sur la planification sanitaire, concernant la période 2000-2003, a été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ce dernier en a pris acte à l'unanimité dans sa session du 8 septembre 2004.

La planification se poursuit sur le terrain conformément au programme établi. Dès l'achèvement du NHP, les services de maternité et de chirurgie de l'Hôpital de Landeyeux seront fermés et le site des Cadolles sera désaffecté. Le projet de création d'un centre de

réadaptation à Landeyeux a été accepté par le Conseil d'Etat, ainsi que le principe du projet global de rénovation de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Toutefois, ces deux objets sont conditionnés au succès de la création de l'EHM.

### ***Financement des hôpitaux par pathologie***

Le projet de financement des hôpitaux par pathologie, qui touche uniquement les institutions de soins physiques aigus, sera introduit en principe dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour les assureurs fédéraux et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour les autres financeurs (assureurs LAMal et pouvoirs publics).

### ***Convention collective de travail CCT santé 21***

La CCT santé 21 pour le domaine de la santé est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le personnel a bénéficié de la semaine de 40 heures dès le mois d'octobre 2004 et certains éléments touchant la rémunération seront introduits en même temps que la nouvelle échelle des fonctions et la grille salariale qui sont encore en construction.

### ***Services d'aide et de soins à domicile***

Les objectifs d'efficience fixés en 2003 aux centres de santé par le DJSS ont été reconduits en 2004 avec de nouvelles valeurs. Il s'agit d'une première étape du processus qui doit permettre, à terme, de s'orienter vers un financement des prestations.

Suite aux décisions du Grand Conseil s'agissant du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (financement à 100% par l'Etat), ces dernières ont été appelées à se prononcer sur leur désir de maintenir ou non leurs compétences et leurs responsabilités dans le domaine de l'aide et des soins à domicile.

### ***Synergie et redéploiement de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel***

L'étude sur la réorganisation du secteur psychiatrique par filière de soins intégrés s'est poursuivie durant l'année 2004. Un

projet clinique et un projet institutionnel sont en préparation. Un rapport définitif est attendu en 2005.

### **Révisions de la LAMal**

Le parlement fédéral a prolongé la loi fédérale urgente qui règle la participation des cantons aux coûts des hospitalisations en divisions privées et semi-privées. Il a également prolongé la validité de l'ordonnance du 4 juillet 2002 sur la limitation des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins et, enfin, il a décidé de geler les tarifs-cadre des soins dans les EMS.

### **TARMED**

Le nouveau tarif médical TARMED a été introduit avec succès dans le canton de Neuchâtel. Ce tarif concerne tous les actes ambulatoires effectués tant dans les cabinets des médecins, les instituts privés que dans les hôpitaux.

### **DIVISION DE LA SÉCURITÉ**

En 2004, le volume de l'action menée par les services de la **police cantonale** s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent très largement supérieure à la moyenne nationale, puisque le taux de 34 % enregistré en 2003 a encore progressé pour s'élever à 38 %. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de ceux enregistrés par les polices cantonales voisines, dont la moyenne se situe à moins de 20%. Il est également constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

Au plan législatif et réglementaire, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de décisions allant dans le sens d'une amélioration des conditions de travail du personnel policier afin de rendre ce métier exigeant plus attractif et pour enrayer les départs massifs intervenus ces 3 dernières années. Ces décisions portent sur l'indemnisation du travail de nuit et des

dimanches, sur la domiciliation du personnel de la police cantonale, sur l'octroi de grades sans commandement, résultant de l'ancienneté, sur l'indemnisation des titulaires de postes à un agent et sur la classification de la fonction d'opérateur à la centrale des transmissions et alarmes parmi les professions pénibles.

Précédant l'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant (0,5‰), cinq vastes campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées par la gendarmerie, en collaboration avec les polices locales. Dans ce domaine, l'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool. Mais ces mesures préventives et un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse n'ont pas encore permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon significative. Si une réduction du nombre d'accidents et du nombre de blessés est constatée, celui des morts reste dans la moyenne de celle enregistrée au cours de ces dernières années.

En outre, l'octroi de forces supplémentaires a permis l'organisation des services de permanence passant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13 h 25 comptabilisés pour 8 h 15. De même, des moyens ont été attribués à la participation aux mesures de contrôles de la RPLP, à la surveillance dans les appareils de la compagnie Swiss, au renforcement de la surveillance de la circulation autoroutière et de la présence de la police cantonale dans le cadre du centre de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin.

Le dossier de l'évaluation des prestations fournies par le personnel s'est poursuivi en collaboration avec le CBVA. Après la définition de référentiels de compétences pour l'ensemble des fonctions, il a été procédé à la formation initiale des cadres. L'objectif est de réaliser de véritables entretiens de développement, intégrant une auto-évaluation aussi large que possible et débouchant sur la définition d'objectifs de progression individuels pour l'année à venir.

Tout au long de l'exercice 2004, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par l'ouverture d'une année de

collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette dernière, les patrouilles d'intervention « Police secours » sont désormais mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps.

L'ouverture en novembre à La Chaux-de-Fonds du bâtiment regroupant le SIS des Montagnes neuchâteloises, les juges d'instruction et la police cantonale a concrétisé des attentes multiples et très anciennes. La conception et la structure de cette entité permettront d'en faire le second pôle de l'activité de la police cantonale neuchâteloise. A Colombier, l'ouverture du Centre cantonal de formation de la police en février a permis à 35 aspirants des corps de la police cantonale et des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de voir se dérouler une école pilote, qui a conduit à l'octroi du nouveau brevet fédéral de policier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations de recrutement réalisées dans le courant de l'année 2004 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

L'année 2004 a également été celle de réflexions ayant conduit à confier la gestion de l'habillement et de l'équipement du personnel ainsi que le garage aux Installations et établissements militaires de Colombier. Ces mutations sont effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et génèrent l'économie de 2 postes de travail.

L'année 2004 a permis au **service cantonal des automobiles et de la navigation** de consolider la mise en place, la standardisation et l'optimisation des processus de travail générés par le système de gestion par prestations (GESPA) et l'obtention, fin 2003, de la certification ISO 9001-2000 portant sur son système de management.

La loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux a été modifiée. Outre une hausse moyenne d'environ 4% pour les véhicules automobiles et les remorques et 10% pour les bateaux, elle a introduit un barème tenant mieux compte des atteintes des véhicules à l'environnement et de la couverture des charges compte routier.

Dans le domaine des examens de conduite, les nombreuses modifications de la loi sur la circulation routière et de ses ordonnances, ainsi que la recrudescence de la tricherie par des moyens astucieux, ont conduit le SCAN à mettre sur pied un examen théorique informatique dès le 1<sup>er</sup> mai 2004 qui donne entière satisfaction.

La modification de la loi sur la circulation routière du 14 décembre 2001, qui présente un train de mesures visant à accroître la sécurité routière en s'attaquant essentiellement au facteur risque humain (par comparaison aux facteurs d'amélioration des routes et d'amélioration de la sécurité des véhicules) a entraîné la mise en place de nouveaux processus au SCAN. Ces mesures sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elles concernent le permis de conduire à l'essai en deux phases, le renforcement de la lutte contre l'alcool (introduction du taux d'alcoolémie à 0,5‰), la drogue et les médicaments au volant, le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, particulièrement les récidivistes et les multirécidivistes, ainsi que la constitution d'un fichier unique des conducteurs sur l'ensemble de la Suisse (FABER).

**Le service de la sécurité civile et militaire** a subi les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur l'armée et sur la protection de la population et la protection civile. Ainsi, dans le secteur « Affaires militaires », il a été nécessaire de modifier complètement les processus de travail, vu la disparition des troupes cantonales, qui entraîne une perte de compétences dans la gestion de celles-ci. En contrepartie, le service est désormais responsable de prendre les décisions de dispenses et de report de cours de répétition pour l'ensemble des militaires domiciliés sur le territoire cantonal, en vertu d'un principe de coresponsabilité que les cantons ont négocié avec le DDPS.

En ce qui concerne la « Protection de la population et la protection civile », la nouvelle législation fédérale reporte sur les cantons la responsabilité organisationnelle complète dans ce domaine, la Confédération interrompant son appui financier, sauf exceptions pour des domaines spécifiques. Elle impose dès lors aux cantons de concevoir

une nouvelle orientation de la Protection de la population et de la protection civile et d'en fixer l'enveloppe financière. Le projet de loi cantonale a été accepté le 28 septembre par le Grand Conseil. La collaboration avec les comités directeurs des centres de secours aboutira à la création des 6 organisations de protection civile dans le courant du 1er semestre 2005.

Une modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, qui prévoit la notion de l'intérêt « créancier » et de l'intérêt « débiteur », a également été introduite. Ces dispositions ont nécessité une importante adaptation du programme informatique destiné à la calculation du montant de la taxe. Elles impliquent également un réexamen des processus de travail des collaborateurs.

Pour la défense incendie, il faut relever la poursuite des regroupements de corps de sapeurs-pompiers communaux. Par ailleurs, suite aux décisions de la Conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu à l'échelon suisse, un programme complet de sélection des futurs instructeurs fédéraux a dû être élaboré en collaboration avec les cantons romands et du Tessin. Le premier cours de sélection s'est déroulé à Couvet en novembre.

En outre, le nouveau concept de stationnement de l'armée suisse, présenté le 6 décembre 2004 par le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid et le chef de l'armée, le commandant de corps Christophe Keckeis, à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, entraînera d'importants changements quant à l'activité de l'arsenal de Colombier en faveur de la défense. De ce fait, la convention entre la Confédération suisse et le canton de Neuchâtel concernant le service d'arsenal a été résiliée au 31 décembre 2006.

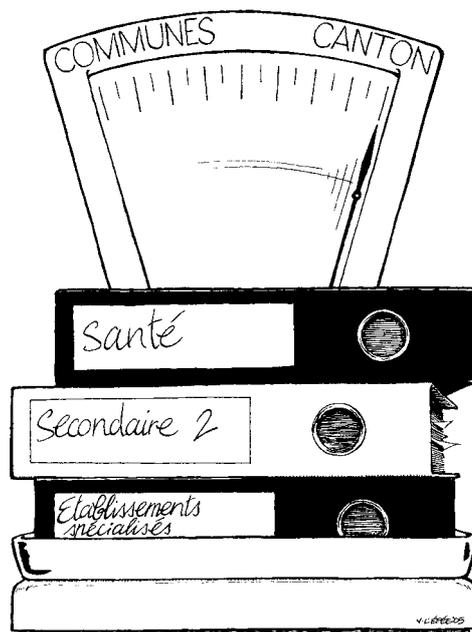
Le regroupement de la logistique sur un seul centre en Suisse romande risque d'entraîner une réduction importante des activités des établissements et installations militaires de Colombier et de l'effectif de son personnel par des suppressions de postes de travail.

A l'arsenal, l'année a aussi été marquée par le passage d'Armée 95 à Armée XXI. A cette occasion, les écoles d'infanterie territoriales

2/202 ont été remplacées par les écoles de cadres infanterie 3/6. Ces nouvelles écoles maintiennent leur stationnement sur la place d'armes de Colombier.

Enfin, la mise en place d'Armée XXI a induit, pour l'exploitation de Colombier, une nouvelle réduction des activités en faveur de la troupe en cours de répétition.

## 4. Département des finances et des affaires sociales



Désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes

2004 est pour le DFAS l'année de l'aboutissement du 2<sup>e</sup> volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Mais cette année est aussi une nouvelle fois axée sur les problèmes financiers récurrents de l'Etat.

Le désenchevêtrement « fort », qui transfère à l'Etat la responsabilité financière des domaines de la santé, du secondaire 2 et des établissements spécialisés et prévoit pour les transports publics une solution de « pot commun », a été construit patiemment sur la base d'un partenariat Etat/communes. Cette méthode de travail a porté ses fruits puisque le Grand Conseil a soutenu massivement le projet.

En matière financière, les années se suivent et se ressemblent. Le budget 2005, marqué par le principe des enveloppes budgétaires, s'est révélé bien difficile à boucler. Un nouveau programme d'assainissement a été nécessaire. Des réflexions, études et travaux sont engagés pour un assainissement durable des finances de l'Etat. Une première mesure concrète a été prise puisque le Conseil d'Etat a adopté un rapport qui prévoit un frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales ainsi qu'un frein à l'endettement.

Les initiatives et contre-projets fiscalité et politique familiale ont nourri en débats les trois premiers mois de l'année 2004. Le 28

mars de la même année, le peuple neuchâtelois a clairement refusé le tout suivant en cela les recommandations du Conseil d'Etat.

Au sujet des affaires sociales, il faut relever l'adoption par le Conseil d'Etat de l'important projet ACCORD (panel de mesures visant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales) qui permet au canton de Neuchâtel d'être l'un des pionniers en terme de réflexion sur le dispositif social. Il faut y ajouter la signature d'une convention, avec l'OFS, permettant de mettre sur pied une véritable statistique de l'aide sociale, ainsi que, dans le domaine des établissements spécialisés, l'ambitieux programme d'économies réalisé en partenariat avec les directeurs d'institution.

Sur le plan immobilier, l'année écoulée est caractérisée par l'élaboration et la concrétisation d'un plan de 7 actions, intitulé « action logement ». Il faut y ajouter le pilotage du projet d'inventaire des parcelles propriétés de l'Etat et la réduction conséquente de l'imposition des fonds de placement immobilier rendant le canton de Neuchâtel particulièrement avantageux.

Le Département des finances et des affaires sociales doit aussi être considéré comme le Département des ressources. A ce titre, il faut signaler l'adoption par le Grand Conseil du

schéma directeur informatique 2004-2008 et du guichet sécurisé unique, la poursuite du projet GESPA (tous les services du DFAS ont leur catalogue des prestations) ainsi que diverses mesures au niveau des ressources humaines dont le règlement de la lancinante question des heures supplémentaires.

L'**office cantonal du logement** a mis en vigueur une nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale sur la construction de logements et l'accession à la propriété. Cela comprend les propriétaires ainsi que les locataires bénéficiant d'une aide au loyer, octroyée par la Confédération, le Canton et les communes, dans le cadre de l'action cantonale d'aide à la construction et l'aide à la rénovation.

Il a poursuivi ses activités relatives à «l'Action logement» qui vise à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre.

Il a également renforcé son rôle de médiateur entre les professionnels de l'immobilier (promoteurs, propriétaires de terrains, investisseurs, communes, services de l'Etat concernés), afin de coordonner différents projets de construction et proposé un plan d'action de sept mesures visant à dynamiser la construction d'immeubles locatifs et remédier aux obstacles péjorant la réalisation de logements.

L'**office d'organisation** a continué en 2004 la mise en place de la gestion des prestations (Gespa) au sein des unités administratives et a favorisé l'utilisation de systèmes d'aide à la décision. Avec la quasi-généralisation du premier niveau de Gespa au sein du Département des finances et des affaires sociales, le catalogue des prestations de l'Etat s'est considérablement enrichi. Les analyses de processus se sont poursuivies avec en particulier l'analyse de la gestion du courrier. La recherche de synergies avec les autres cantons a été intensifiée.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

En début d'année, le Conseil d'Etat a donné suite à l'amendement du Grand Conseil relatif au budget 2004, par lequel il demandait une amélioration de l'insuffisance de financement de 15 millions de francs. Le Conseil d'Etat a d'abord pris un arrêté visant à

restreindre les possibilités de dépenses des services, cela afin de sauvegarder une marge de manœuvre suffisante. Le **service financier** a ensuite coordonné les travaux des départements.

Le service financier a également coordonné les travaux liés au programme d'assainissement des finances. Au vu des chiffres préoccupants du budget 2005, le Conseil d'Etat a dû compléter les propositions des départements par des mesures transversales touchant la fonction publique.

Le Conseil d'Etat a adopté les directives budgétaires à fin mars. Afin de maîtriser les difficultés qui s'annonçaient, il a repris le principe des enveloppes budgétaires auquel il avait déjà eu recours précédemment. Il a décidé en outre de geler l'effectif du personnel de l'administration cantonale. En fonction des objectifs retenus par le Conseil d'Etat, le service financier a déterminé pour chaque département une enveloppe budgétaire en charges nettes. Les départements ont préparé leurs demandes budgétaires en examinant chaque rubrique en détail et en proposant le cas échéant des mesures d'améliorations dans le cadre du programme d'assainissement. Le Conseil d'Etat a dû procéder à de multiples arbitrages pour parvenir à réduire le déficit. Avant la clôture des travaux, le service financier a encore modifié le budget pour tenir compte des incidences financières du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Le service financier a mis en œuvre le projet concernant l'évaluation périodique des subventions. Le Conseil d'Etat a approuvé la méthodologie et l'organisation proposées en juin, de même que le programme des évaluations pour 2004. Le rapport du comité de pilotage sera transmis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2005. L'année 2004 a constitué une phase test, au terme de laquelle diverses modifications seront apportées à la procédure en vue de renforcer la portée stratégique de l'évaluation des subventions.

Après la clôture du budget, le service financier a été chargé de reprendre la réflexion au sujet des instruments institutionnels de maîtrise des finances. Partant du projet élaboré en 2003, il a proposé l'introduction de deux instruments: un frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales (vote du Grand Conseil à la majorité qualifiée) et un frein à l'endettement

visant à contenir les déficits budgétaires. Le Conseil d'Etat a présenté ces propositions à la commission de gestion et des finances qui en a débattu au cours de plusieurs séances. Le Grand Conseil traitera le rapport du Conseil d'Etat lors des sessions de février et mars 2005.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est déroulée de manière satisfaisante. L'évolution des marchés financiers n'a cependant pas dégagé des plus-values aussi importantes que l'année précédente. Les fonds disponibles de la caisse ont été investis principalement en titres, dans le secteur immobilier et sous la forme de placements alternatifs. Le comité du conseil d'administration a adopté de nouvelles directives de placement.

L'office de perception a repris en 2004 la perception de l'impôt à la source ainsi que la gestion du bordereau unique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'office du contentieux avait déjà repris la gestion du contentieux de la ville dès mai 2003. En 2004, il a de nouveau dû amortir un montant important de non-valeurs fiscales provenant des actes de défaut de biens délivrés suite au traitement des dossiers qui étaient restés en suspens à La Chaux-de-Fonds. Les non-valeurs fiscales ont aussi augmenté sensiblement du fait de l'accélération de la procédure de taxation, du traitement des dossiers par les offices des poursuites et de la détérioration de la conjoncture en 2002 et 2003.

Durant l'année 2004, marquée par le rejet de l'ensemble des initiatives et contre-projets pour une réduction de la fiscalité, le **service des contributions** a œuvré au développement de différents projets pour une meilleure qualité de ses prestations et faciliter l'accomplissement de ses tâches.

A relever en particulier la mise en exploitation du nouvel outil de gestion et de perception de l'impôt à la source, qui apporte de sensibles progrès au niveau de l'enregistrement des décomptes d'impôt, du contrôle, de la perception, de la gestion comptable, etc.

Au plan législatif une révision partielle de la loi sur les contributions directes a été adoptée par le Grand Conseil, prévoyant notamment une forte diminution des taux d'imposition des fonds de placement propriétaires d'immeubles et la déduction des frais liés au

handicap, conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand), du 13 décembre 2002.

S'agissant de la taxation, le rythme plus soutenu des travaux relevé en 2003, grâce à un apport de personnel supplémentaire, a été maintenu en 2004, si bien qu'à la fin de l'exercice, exceptés le lot habituel de déclarations tardives, de dossiers comportant des problèmes particuliers ou laissés en suspens pour un contrôle approfondi, la quasi totalité des taxations étaient arrêtées.

Le **service des communes** observe que la forte dégradation des finances communales constatée en 2003 – déficit de 26 millions de francs – s'est encore aggravée en 2004. Le déficit budgétisé pour l'ensemble des communes atteint près de 37 millions de francs : c'est le plus gros déficit global budgétisé à ce jour.

L'année 2004 a vu l'aboutissement et l'acceptation par le Grand Conseil de l'important dossier du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, qui a transféré au premier des charges communales pour plus de 150 millions de francs.

L'évaluation et la révision de la péréquation financière intercommunale ont également été à l'ordre du jour en 2004. Un projet de modification de la loi a été mis en consultation auprès des communes. Le Conseil d'Etat a pris un arrêté augmentant légèrement les dotations de la péréquation, de façon à compenser la perte à terme (2 millions de francs) due au transfert de fiscalité (30 points d'impôt des personnes physiques en plus à l'Etat et en moins dans les communes) lié au désenchevêtrement. Enfin, une commission du Grand Conseil a été créée pour étudier et proposer des adaptations de la péréquation.

Les élections communales ont eu lieu en 2004 et pour la première fois des Conseils communaux (8) ont été élus par le peuple.

Les comptes communaux de l'exercice 2003 laissent apparaître un déficit global de 23,5 millions de francs (bénéfice de 100.000 francs en 2002), malheureusement très proche du déficit budgétisé de 26,4 millions de francs (déficit budgétisé de 18,4 millions de francs en 2002). Le résultat «réel» de l'exercice 2003 (après déduction d'amortissements

supplémentaires) est un déficit de 18 millions de francs (bénéfice de 19,5 millions de francs en 2002).

## AFFAIRES SOCIALES

Les activités du service de l'action sociale (SAS) ont été pour la plupart accomplies par l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir: l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

S'agissant des tâches de coordination rattachées à la direction, il faut signaler que le groupe de travail « Coordination interdépartementale de la politique sociale » (GT CIPOS) a notamment traité les questions suivantes: réponse à la consultation fédérale sur les prestations complémentaires pour les familles, imposition des allocations maternité, chèque-emploi service, 5<sup>e</sup> révision AI, etc. Mais sa principale tâche fut celle relative au projet de loi d'harmonisation et de coordination des prestations sociales (LHaCoPS) contenant cinq nouveaux instruments: l'unité économique de référence, le revenu déterminant unifié, le processus d'examen du droit aux prestations, l'échange d'informations (base centralisée de données sociales) et l'organisation des structures d'accès aux prestations (guichets sociaux régionaux). Après consultation auprès des services concernés et des communes, le projet a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui a été porté à l'ordre du jour de la session de février 2005 du Grand Conseil.

Par ailleurs, la coordination des mesures d'insertion sociale et professionnelle mises en place dans les secteurs de l'aide sociale, du chômage, de l'assurance-invalidité et de l'asile s'est encore développée dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle dans le sens d'une plus grande coordination entre les programmes d'insertion. Le développement d'un partenariat avec les communes fut également l'une des priorités de l'année 2004, notamment dans le projet de réorganisation de services sociaux intercommunaux et de mise en place de guichets sociaux régionaux.

Les dépenses d'aide sociale 2004 (aide matérielle versée en 2003) ont été de 21,23% supérieures à celles de l'année précédente, alors qu'elles avaient déjà enregistré une

augmentation substantielle (15,1%) lors de l'exercice précédent. La mauvaise situation économique et ses répercussions sur le marché de l'emploi (chômage, emplois précaires, temps partiels, working poor) représentent la principale cause de cet accroissement. Ces effets négatifs ont été accentués par la modification de la loi fédérale sur le chômage (diminution du nombre maximum d'indemnités journalières de 520 à 400), ce qui a entraîné un report de charges sur l'aide sociale. Les causes d'indigence principales conduisant à l'ouverture d'un dossier d'aide sociale restent les causes économiques, la rubrique chômage tout particulièrement (36,3% en 2002, 45,2% en 2003, 45,1% en 2004), alors que la cause « séparation ou divorce » reste importante, mais a néanmoins légèrement diminué. Une fois encore, les jeunes de 18 à 29 ans sont les plus touchés et représentent 38,2% des nouveaux dossiers ouverts en 2004, le nombre de ces derniers augmentant lui aussi par rapport aux années précédentes, puisqu'il passe de 1029 en 2002 à 1231 en 2003 et à 1360 en 2004 (+ 10,5% par rapport à 2003).

L'ORACE a lui aussi ressenti les effets de la situation socio-économique, puisqu'il enregistre une hausse de 5% du nombre total des dossiers traités et de 12% des nouveaux dossiers. Le montant total des avances accordées a ainsi également augmenté (+ 5,3%), avec un taux de recouvrement de 66% (le taux moyen des autres cantons romands se situe au-dessous de 50%). Le nombre de procédures judiciaires engagé en 2004 s'est élevé à 346 (280 en 2003).

Pour le **service de l'assurance-maladie**, l'année 2004 se caractérise par la réduction du montant des subsides aux assurés des catégories ordinaires ainsi que des normes (limites de revenus) y donnant accès, alors que, de son côté, la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (PC/AVS-AI) ou de l'aide sociale matérielle (AS) a progressé dans la même mesure que l'évolution de la prime moyenne cantonale. Il en est résulté une baisse du nombre d'assurés subventionnés, quand bien même l'effectif des bénéficiaires PC/AVS-AI et AS a, lui, augmenté. Cette combinaison aggrave les conséquences de l'insuffisance des moyens fédéraux consacrés à la réduction des primes. L'évolution de ces moyens est plafonnée globalement à 1,5% alors que les primes

facturées aux assurés augmente dans une proportion nettement plus importante. A ce constat s'ajoute l'évolution du contentieux (actes de défaut de biens sanctionnant un arriéré de prime et/ou de participations aux coûts), dont le coût grève également le budget de la réduction des primes. Il n'est dès lors guère étonnant que le nombre de demandes de révisions intermédiaires de la classification soit, lui aussi, en progression.

2004 a été marquée par l'engagement sans relâche de l'ensemble du personnel du **service des mineurs et des tutelles** afin de mener à bien la mission qui est la sienne, la prise en charge des adultes en difficultés et la protection des mineurs. Plus particulièrement, nous relèverons la publication de la brochure sur la maltraitance et l'abus sexuel envers les enfants. Il en découlera une modification de la structure de l'office des mineurs, actuellement à l'étude, et des modifications dans les réponses et dans les modes de prise en charge non pas des enfants victimes mais des adultes chargés de les accompagner, tels que les enseignants ou encore les structures d'accueil de la petite enfance.

Au niveau de la prise en charge des adultes en difficultés, nous relèverons les limites atteintes par l'organisation de notre système faisant de plus en plus appel à l'engagement du citoyen pour la prise en charge de mandats tutélaires. Les difficultés, tant administratives que psychosociales, montrent à quel point un tuteur/curateur privé est vite dépassé par une situation et nécessite le relais d'un tuteur professionnel.

Après 10 ans passés au service de l'administration cantonale, dans le secteur des **établissements spécialisés**, le chef de service a décidé de quitter ses fonctions pour se consacrer à une nouvelle activité professionnelle. Son contrat a pris fin le 30 novembre 2004, et depuis c'est l'adjoint au chef de service qui assure l'intérim, jusqu'à la nomination d'un successeur.

Le mandat reçu à fin 2003 par la cheffe de Département d'économiser la somme de 4 millions sur l'exercice 2004 suite à la modification du mode de subvention des institutions de la part de l'OFAS a donné lieu à un rapport établi par le chef du service des établissements spécialisés. Sur un bonne vingtaine de mesures, certaines sont déjà entrées en vigueur en début ou en cours d'année, alors

que d'autres sont toujours à l'étude. A relever qu'aucune mesure envisagée ne touche aux prestations octroyées par les institutions, ni n'occasionne une augmentation de charges pour le canton suite au manque à gagner découlant du train d'économies appliqué par la Confédération.

## AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Fait marquant à mentionner, le déménagement de l'**intendance des bâtiments** à Tivoli 5 depuis mai 2004 dans des locaux bien mieux adaptés aux activités du service.

L'année 2004 a été marquée par l'achèvement de quelques chantiers importants avec notamment le complexe PCN/Juges d'instruction et SIS des Montagnes neuchâteloises à La Chaux-de-Fonds, la transformation et l'extension de l'ancien Technicum du Locle pour y accueillir la section automobile du CIFOM, la transformation du bâtiment administratif sis Rue de Tivoli 5, l'extension du Centre Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds, la création du Centre d'instruction PCN à Colombier ou encore l'implantation du secrétariat général de la CIIP dans l'immeuble transformé du Fbg de l'Hôpital 68.

De nombreux rapports à l'appui de demandes de crédits d'investissement ont été soumis au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil neuchâtelois dont le plus conséquent est sans conteste celui du crédit d'investissement pour la construction du complexe CMN – HEG sur le site du Crêt-Taconnet Est près de la Gare CFF de Neuchâtel.

A relever aussi le nombre élevé d'opérations liées à des réorganisations ou délocalisations d'entités cantonales dont le Service des sports à l'Arsenal de Colombier, la réorganisation des locaux du SEO à l'Ecluse, le transfert de l'IBEN, l'OCT et l'OP Littoral + Val-de-Travers ainsi que du SAT à Tivoli 5, les réorganisations au Château de Neuchâtel (service juridique/SG DFAS/Office d'organisation notamment), le regroupement global du SMC et du RF Littoral + Val-de-Travers y compris le transfert de l'OCL à Tivoli 22. De même, nouvelles implantations du BDET aux Beaux-Arts 13 et à Léopold-Robert 90 et enfin celle des archives des OP/OF, disséminées sur plusieurs sites, dorénavant regroupés au CPVT à Couvet.

Poursuite des travaux d'analyse et de test en vue d'acquiescer un logiciel performant pour la gestion du patrimoine cantonal construit.

Participation à un groupe de travail avec le SAT pour définir une charte éthique professionnelle reconnue pour les architectes et les maîtres d'ouvrages publics, ainsi qu'avec le DIPAC, pour une refonte des directives en matière de constructions scolaires et sportives.

Aux préoccupations de suivi du patrimoine cantonal s'ajoutent bientôt celles de la reprise du patrimoine immobilier conséquent liées au désenchevêtrement des tâches pour le domaine scolaire 2 (CIFOM/CPLN et Lycée Jean Piaget).

Le **service de la gérance des immeubles** s'est dirigé durant l'année et compte tenu des décisions du comité de placement de la Caisse de pensions, sur de nombreux investissements, notamment dans le canton de Vaud.

Dans le canton de Neuchâtel, les nouvelles constructions avancent rapidement dans les villages de Marin, de Colombier, de Saint-Aubin et des Geneveys-sur-Coffrane.

En parallèle, le service de la gérance a entrepris d'importants travaux de rénovations dans les immeubles suivants: Ecluse 67 et ruelle DuPeyrou 1 à Neuchâtel, Tombet 24 à Peseux, Pré-Landry 9-11 à Boudry, Quarre 32 à Couvet, Petits-Clos 43 à Fleurier, avenue Léopold-Robert 132-138, avenue Léopold-Robert 90, Fleurs 34 et Alexis-Marie-Piaget 79-81 à La Chaux-de-Fonds.

Les demandes d'appartements restent abondantes sur le littoral. La situation s'est aussi favorablement améliorée au Val-de-Travers où plusieurs appartements disponibles ont été reloués.

## SERVICES GÉNÉRAUX

Le **service de l'inspection des finances** travaille en étroite collaboration avec le service juridique à la rédaction d'une loi sur le contrôle des finances. Cette nouvelle loi aura notamment pour objectifs de mieux préciser la notion d'indépendance nécessaire au bon fonctionnement d'un organe de révision interne et les relations de ce dernier avec le pouvoir exécutif et législatif.

Le **service juridique** a fait face en 2004 à une masse de travail importante en matière de contentieux. Plus de 850 décisions ont été rédigées à la signature du Conseil d'Etat et des chefs de départements ou de service. L'activité de conseil a aussi été très importante et s'est notamment traduite par l'élaboration de plus de 1050 avis de droits touchant l'ensemble des activités de l'Etat, et la rédaction de plus de 7500 notes, courriers et avis divers en faveur non seulement du Conseil d'Etat, des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi à l'intention du Grand Conseil, de sa présidence, de son bureau et de ses commissions permanentes ou ad hoc. En matière de législation, le service juridique a été particulièrement sollicité en 2004 avec notamment la loi sur la violence dans les relations de couple, la loi sur le partenariat enregistré, la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal, la loi sur le guichet sécurisé unique, la loi sur la protection des données personnelles et la loi sur l'information et la transparence. Le désenchevêtrement des tâches et le programme d'amélioration de la situation financière de l'Etat ont aussi été des projets qui ont nécessité une mobilisation importante du service juridique. 2004 a vu le démarrage effectif des travaux de réflexion et législatifs en relation avec le projet «Marguerite», dont l'objectif est la réalisation d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale pour l'horizon 2008. Le service juridique est très impliqué dans les différents groupes de projet (pétales) de la Marguerite ainsi que dans son organe de pilotage. L'année sous revue a aussi permis au service juridique d'ouvrir son site Internet, sur lequel figure notamment la première publication de l'inventaire des subventions, en réponse au mandat confié au service juridique par la législation cantonale sur les subventions.

Comme en 2003 déjà, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une forte sollicitation du **service des ressources humaines** (SRH) par les départements et services de l'Etat, ainsi que par plusieurs entités paraétatiques. Ce rôle de soutien ou d'expertise fait partie des missions les plus importantes et sensibles du SRH.

Une énergie importante a ainsi été investie dans différentes réformes décidées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Même si les réformes du domaine de la santé, des

établissements du domaine social et de la magistrature ont suscité de nombreuses actions ou consultations, le secteur de l'enseignement a pris une part très importante dans les préoccupations du SRH. Rappelons que le désenchevêtrement des tâches entre communes et canton a prévu le transfert de trois grandes écoles du degré secondaire 2 vers l'Etat.

La direction du service a également poursuivi son implication dans les activités du Groupe de confiance, ainsi que dans la réforme en cours du CBVA (Centre de Bilans et de préparation à la Validation des Acquis). De plus, elle a été sollicitée en tant qu'expert dans le cadre de plusieurs recrutements de cadres et de cas de problèmes internes à plusieurs services de l'Etat. Le SRH a également été mandaté pour d'importantes missions liées à la réforme des systèmes de rémunération d'entités telles que l'ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes) ou les TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois).

Des discussions et des négociations continuent d'être organisées avec les associations et syndicats de la fonction publique au sujet des conditions de travail. L'année 2004 aura été particulièrement marquée par la réforme de nombreux règlements d'application de la loi sur le statut de la fonction publique.

Les nouvelles filières de formation menant à l'obtention des certificats en gestion publique ont rencontré un succès encourageant auprès des titulaires de l'administration, et l'office de la formation continue relève également que le nombre de certifications dans le domaine informatique est en évolution. Ces deux constats démontrent l'intérêt croissant des formations certifiantes.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2004 a tout d'abord été marquée par l'acceptation par le Grand Conseil du schéma directeur informatique 2004-2009 et de la loi sur le guichet sécurisé unique définissant ainsi les grandes lignes de la politique informatique de l'Etat en la matière.

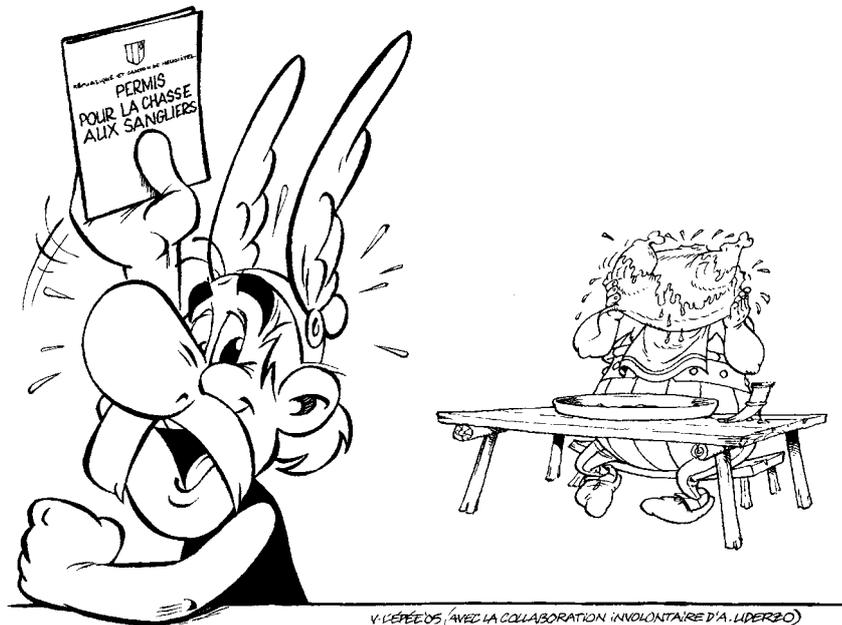
Le STI a pratiquement terminé la mise en place des infrastructures et des équipements associés à l'informatique scolaire. Plus de 100 bâtiments scolaires ont été connectés au réseau pédagogique et plus de 2800 PC et près de 800 imprimantes ont été installés, en

moins de 4 ans, pour desservir près de 24'000 élèves et 4000 enseignants.

Le guichet unique est entré dans sa phase de réalisation par l'installation de l'infrastructure de base, le développement des premières prestations et par l'évaluation du tout par une population de plus de 300 testeurs. La note finale devrait être donnée, en 2005, par l'ouverture de ce nouveau moyen de communication aux usagers et clients des services publics neuchâtelois.

Finalement, nous sommes fiers de mettre en évidence la triple certification ISO du centre d'impression de Fleurier.

## 5. Département de la gestion du territoire



*Introduction d'un permis pour la chasse aux sangliers*

### GÉNÉRALITÉS

2004: année particulière puisqu'il s'agit de la dernière occasion pour l'actuel chef du Département de la gestion du territoire de présenter le résumé des activités de ses services et offices durant l'année. Après près de treize ans passés à la tête de ce département, il est temps également de dresser ici un bilan, évidemment non exhaustif, de ces années exaltantes au cours desquelles l'occasion m'a été donnée de partager et d'accompagner de nombreuses réalisations, des projets, des rapports de toute nature en compagnie de collaborateurs engagés, motivés et efficaces, avec le constant souci d'utiliser au mieux les deniers publics, devenus de plus en plus « comptés » au cours de ces dernières années.

Si cette année 2004 n'a pas été marquée par des événements particuliers, il convient toutefois de rappeler que l'accélération, soutenue par la Confédération, de la terminaison des travaux de l'autoroute A5 va enfin culminer, le 12 mai 2005, avec l'ouverture de la liaison longtemps attendue de notre canton avec le réseau des routes nationales suisses. Un bémol toutefois: en direction de l'est, il va falloir s'armer de beaucoup de patience avant de voir une réalisation concrète, mais les Neuchâtelois sont patients: ils l'ont prouvé depuis l'établissement du réseau des routes nationales qui date, rappelons-le, de 1960!

A mon arrivée au Gouvernement, le tunnel sous La Vue-des-Alpes, la traversée de Neuchâtel et le tronçon Neuchâtel – Saint-Blaise n'étaient pas encore ouverts.

Dès 1993, les départements ont été remaniés, avec une unité de matière intéressante pour le Département de la gestion du territoire. Cette complémentarité a permis un travail d'équipe, d'échange et d'efficacité. Je tiens ici à remercier très sincèrement tous nos collaborateurs et en particulier les chefs de service et d'office de leur engagement et leur esprit positif de collaboration. Restructurations et réorganisations ont été conduites dans chaque unité avec tact, et les résultats sont favorables.

Le carcan législatif est souvent pénalisant et nous avons tous une responsabilité dans ce domaine, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. On veut tellement prévoir l'imprévisible et également éviter de prendre certains risques! La recherche de solutions acceptables prend beaucoup de temps et le citoyen ne comprend pas toujours les procédures et les arcanes administratifs.

Parcourons donc ensemble d'un survol les différentes activités du département en 2004.

### OFFICE DES TRANSPORTS

L'année 2004 aura marqué le déménagement de l'office. En effet, et dans le but de trouver

de meilleures synergies avec le service de l'aménagement du territoire notamment, l'office des transports a emménagé dans ses nouveaux locaux, dans le bâtiment de Tivoli 5. L'augmentation de personnel intervenue en 2003 a par ailleurs montré qu'il était nécessaire de renforcer les ressources, en particulier dans la perspective du changement d'horaire, intervenu en décembre 2004.

L'entrée en vigueur de ce nouvel horaire marque la mise en œuvre complète de la première étape de Rail 2000. Il a fallu par contre adapter tous les horaires des lignes de trafic régional, ce qui a bouleversé quelque peu les habitudes des usagers. L'ombre la plus visible au tableau provient de la région de La Béroche, où la capacité limitée à l'entrée ouest de la gare de Neuchâtel a rendu impossible l'insertion des trains provenant de La Béroche. Le canton regrette cette modification, à laquelle il a dû toutefois se soumettre, malgré de longues discussions avec les CFF. Les correspondances ne pourront être améliorées qu'après la mise en place de la cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied du Jura.

Après la publication du message du Conseil fédéral sur les raccordements de la Suisse au réseau européen à grande vitesse, les cantons de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) ont dû déployer une intense activité de lobbying, qui a été couronnée de succès en décembre, avec l'acceptation, par le Conseil national, d'un crédit de 1,3 milliard de francs, alors que le Conseil fédéral demandait un crédit de 665 millions. Les discussions devront se poursuivre au Conseil des Etats, mais l'espoir est grand de voir une solution correspondant aux attentes des cantons concernés.

### SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

On peut qualifier l'année 2004 de très contrastée pour le service. En effet, pour l'A5, c'est une année très active qui aboutira à la mise en service, en mai 2005, du tronçon Areuse – Grandson.

C'est aussi l'année du lancement des études et de la mise à l'enquête publique du réaménagement, dans le cadre du programme UPlaNS, du tronçon de l'autoroute entre Saint-Blaise et Le Landeron, mis en service en 1975, respectivement 1977. Ce

projet fédéral a pour buts principaux l'application des normes et directives actuellement en vigueur (sécurité, environnement), de permettre à futur un entretien sans entrave au trafic ainsi que de systématiser et rationaliser les travaux d'entretien.

C'est par contre toujours l'attente du feu vert de l'Office fédéral des routes en ce qui concerne le démarrage des travaux du tunnel de Serrières, pourtant approuvé par la Confédération, et dont le projet a été attaqué par une certaine presse, plus polémique qu'objective.

Un incendie s'est déclaré le 2 octobre dans la centrale de ventilation de Saint-Aubin et les circonstances de cet événement sont très semblables à l'incendie de 2003 à Vaumarcus. A l'heure actuelle, les causes présumées ne sont pas démontrées avec exactitude, malgré le travail des experts. Le tunnel de Gorgier a donc dû être mis hors service durant trois semaines, avant une réouverture d'abord partielle, puis complète le 8 novembre. Le coût des travaux de réparation à la suite de ce sinistre est devisé à 3,8 millions de francs.

En matière de routes principales, c'est enfin le début des travaux de l'évitement de La Chaux-de-Fonds et la poursuite des travaux à Corcelles. En raison toutefois de la nouvelle péréquation des tâches entre la Confédération et les cantons, la plus grande incertitude règne sur le financement des travaux futurs, puisque les routes principales seront de compétence uniquement cantonale, avec un financement fédéral très réduit.

Dans le domaine de l'information au public, signalons que sur le site internet du service ([www.ne.ch/spch](http://www.ne.ch/spch)) des informations sur les chantiers peuvent être obtenues sous la rubrique « prestations », puis sur les domaines recherchés (entretien constructif des routes, aménagement des routes ou construction A5). En ce qui concerne l'inauguration du tronçon de la route nationale Areuse – Grandson le 12 mai 2005, qui se déroulera en commun entre les cantons de Vaud et Neuchâtel, elle sera précédée, en collaboration avec les communes et sociétés locales concernées, de deux journées « portes ouvertes » les 30 avril et 1er mai 2005.

A Peseux, le carrefour entre la route H10 à la Grand-Rue, avec la rue des Uttins et la rue du Château étant à la limite de sa capacité, et la

réalisation d'un centre commercial à proximité, ont nécessité l'implantation d'un carrefour-giratoire à cet endroit. Les travaux ont commencé le 4 octobre par la construction de la partie du giratoire située au nord de la route H10. Les travaux se poursuivront au début de 2005 et quelques perturbations temporaires du trafic seront inévitables sur cet axe particulièrement chargé.

En matière d'investissements, en 2004, on constate une dépense de 7,4 millions inférieure au budget, principalement dû au fait que les travaux principaux de la tranchée couverte de l'évitement de Corcelles ne seront mis en soumission qu'au début de l'année 2005.

Pour le détail des travaux réalisés en 2004 et les autres activités, nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion détaillé du service.

### **SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Grâce à GESPA et l'introduction de la comptabilité analytique, le service dispose d'une bonne connaissance du coût de ses diverses prestations et, dans un esprit d'amélioration, une démarche visant à mettre en place un système d'assurance qualité a été initiée.

Les ressources en personnel à disposition ne permettant pas d'accomplir l'ensemble des tâches qui nous incombent selon la législation fédérale, il s'agit de se concentrer sur des priorités et de rechercher des solutions permettant de faire plus avec les moyens à disposition. Un exemple est la mise en réseau des laboratoires de protection de l'environnement des cantons romands.

S'agissant du domaine de l'évacuation et du traitement des eaux, l'année 2004 a vu l'achèvement des travaux d'amélioration de la STEP de La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, trente et une communes ont fait sanctionner leur plan général d'évacuation des eaux (PGEE), quatre sont en procédure de sanction et vingt-trois sont à l'étude.

Sur l'initiative du service, l'administration cantonale a adopté le papier recyclé, ainsi que les écoles et l'Université. Ceci représente un tournant important, non seulement dans un souci d'économies des ressources et de préservation de la biodiversité, mais il faut

savoir qu'un employé de bureau consomme une moyenne de 50 kilos de papier par année, ce qui représente 128 tonnes en 2003 pour l'administration cantonale. En optant pour le papier recyclé, chaque collaborateur a donc « économisé » 12 arbres, 15.000 litres d'eau, l'équivalent de 720 litres de pétrole et une masse considérable de déchets.

Dans le domaine du laboratoire, les échanges et collaborations se poursuivent et se développent, notamment avec les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et du Jura. Par ailleurs, l'accréditation du système de management de qualité selon la norme ISO 17025 a été une nouvelle fois reconnue par l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation.

### **SERVICE DE L'ÉNERGIE**

La consommation finale globale d'énergie en 2003 dans le canton a augmenté de 2,4% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la consommation des combustibles liquides et du gaz; le même constat peut être fait au niveau suisse.

Une première année complète vécue sous l'égide de GESPA a permis de déterminer précisément le temps et le coût de chaque prestation.

La promotion du label MINERGIE s'est poursuivie en 2004. A l'heure actuelle, 111 bâtiments (terminés ou en cours de travaux) ont reçu le label, ce qui représente une surface globale de plancher chauffé d'environ 120.000 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, le service a examiné cent vingt et une demandes de capteurs solaires, dix dossiers pour des constructions MINERGIE et dix-neuf installations de chauffage au bois.

A signaler qu'en cours d'année, le Conseil d'Etat a pris un arrêté, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre, réduisant les montants des subventions accordées dans le domaine des énergies renouvelables, en ciblant plus étroitement les bénéficiaires.

Enfin, le Grand Conseil a accepté, le 27 janvier, un décret portant octroi d'un crédit de 2,4 millions de francs, destiné à subventionner le chauffage au bois et les réseaux de

chauffage à distance, et a adopté, le 1<sup>er</sup> septembre, une loi sur l'approvisionnement en énergie électrique.

### **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

En matière de permis de construire, 2004 a été une nouvelle année record, puisque 1048 dossiers ont été enregistrés, ce qui représente une augmentation de 63 % par rapport à 1992, considérée comme l'année la moins chargée et une vingtaine de dossiers supplémentaires par rapport à l'année 1993, qui était jusque-là considérée comme une année record.

Au mois d'avril, le service a déménagé dans de nouveaux locaux, à la rue de Tivoli 5, ce qui a permis le regroupement de l'ensemble des collaborateurs sur un même étage, facilitant ainsi la nouvelle organisation en trois sections (planification cantonale, planification locale et permis de construire).

Durant l'année 2004, le projet de conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire a été affiné et mis en consultation de manière large. Les interventions à la suite de la procédure de consultation consistent plutôt en interrogations, remarques ou réserves. Après avoir subi quelques adaptations, le projet a été soumis au Grand Conseil, qui a été traité en janvier 2005. Ce rapport constitue le premier document de concrétisation de la stratégie RUN qui devrait être adopté par les autorités législatives.

Une thématique importante est celle des transports et le canton a mandaté un bureau spécialisé pour une étude sur une liaison de transports publics efficaces entre le bas et le haut du canton, appelée désormais « TRANSRUN ». Les premiers résultats ont été publiés et seront débattus lors de la session du Grand Conseil du mois de février 2005.

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Confédération, le canton de Neuchâtel a été retenu comme projet-modèle en qualité de grande entité territoriale. Ce projet, intitulé "La tradition dans l'innovation" porte sur la stratégie cantonale du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et bénéficie du soutien financier de la Confédération, pour un montant total d'un million de francs, réparti sur trois ans.

Afin d'assurer la concrétisation de ces différents processus et projets dans le cadre global du RUN, une équipe de projet a été mise en place, en fonction depuis avril 2004. Composée de huit personnes (pour quatre postes en équivalent plein temps), parmi lesquelles on trouve une économiste, des géographes, un géologue, une juriste et un aménagiste, son financement est assuré par les trois villes, la communauté urbaine du Littoral, la région LIM Centre-Jura et le canton.

### **SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES**

2004: année de déménagement également, puisque le Conseil d'Etat a décidé de procéder au regroupement à la rue de Tivoli 22 des collaborateurs du bureau de La Chaux-de-Fonds, qui s'inscrit dans la volonté de renforcer l'efficacité administrative afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs de la mensuration officielle et du Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). Ce regroupement est également dicté par la modernisation du cadastre, l'évolution des technologies liées à l'informatique et la recherche d'économies par la suppression de doublons.

Un volume record de travaux de mensuration officielle a été adjugé en 2004 aux bureaux privés d'ingénieurs-géomètres, pour un montant de 8,2 millions de francs, dont 7 millions à charge de la Confédération. Cet effort, déjà réalisé en 2003, devra se poursuivre de 2005 à 2007, car l'introduction de la nouvelle péréquation financière entre cantons et Confédération se traduira par la réduction de moitié des subventions fédérales.

A fin 2004, on peut constater qu'un tiers de la mensuration officielle est réalisé, un tiers est actuellement en travail. Il faut toutefois relever que s'il reste un tiers de travaux, seuls 5 % des surfaces se trouvent en zone de localité. Il est donc important qu'à fin 2007, on parvienne à une couverture cantonale totale de travaux terminés ou en cours, afin de pouvoir bénéficier des taux actuels de subventions fédérales.

Afin de répondre aux besoins urgents internes et externes à l'Etat de Neuchâtel, le service a décidé, en juin 2004, de constituer une base

de données provisoires des bâtiments pour les zones non encore mesurées. A l'heure actuelle, cette numérisation provisoire est terminée et les 51.872 bâtiments construits sur le territoire neuchâtelois sont ainsi disponibles avec leurs adresses géoréférencées.

Dans le cadre du SITN, plusieurs nouveaux projets ont vu le jour en 2004, en particulier dans les domaines de la gestion intégrée des eaux, de la gestion des propriétés de l'Etat, des installations sportives ou des pôles de développement, notamment. Par ailleurs, le service développe actuellement un guichet cartographique adapté à la diffusion de données statistiques (population, économie, politique, transports, industrie, agriculture, logements, etc.). Cet outil exploitera les données géographiques et les cartes numériques pour faciliter l'analyse et la consultation des données statistiques et compléter la représentation de ces données actuellement sous forme de tableaux et de graphiques. Ce projet est réalisé en étroite collaboration avec l'office de statistique et sa réalisation est prévue pour 2005.

### SERVICE DES FORÊTS

Comme il était déjà indiqué dans le rapport de gestion 2003, le « programme forestier suisse » (PFS), qui fait suite au programme d'allègement budgétaire de la Confédération, introduit une réorientation fondamentale dans la politique forestière, puisqu'il entend dissocier les fonctions de la forêt et cibler l'appui uniquement dans les domaines des prestations protectrices et la biodiversité. Cette orientation est regrettable et contraindrait les cantons à fournir un effort supplémentaire en faveur des propriétaires qui entretiennent leur patrimoine forestier.

On doit donc craindre une régression de la récolte des bois et de l'entretien de la forêt, de même qu'une dégradation des conditions de travail du personnel forestier ainsi qu'un engagement moindre des propriétaires. Une démission importante pourrait remettre en question le travail effectué par des générations de forestiers. Il deviendrait en effet difficile de faire exécuter les mesures imposées, qui sont déficitaires, sans un minimum de soutien financier, ce qui provoquerait une augmentation très importante des dégâts. Il en va donc de l'intérêt de

la collectivité au maintien d'un patrimoine de qualité pour le bien-être des générations futures.

L'enquête du service phytosanitaire d'observation et d'information, réalisée conjointement par l'Institut fédéral sur la forêt, la neige et le paysage ainsi que le service forestier, se poursuit chaque année. D'une manière générale, la situation est plus délicate sur les versants du Littoral que dans les Montagnes neuchâteloises. En définitive, c'est la mortalité accrue constatée sur certains sujets, après la canicule de 2003, qui a eu le plus de répercussions sur l'état sanitaire des massifs, mais son impact est resté relativement local et n'a pas exercé d'influence sur les mesures sylvicoles à entreprendre. Après l'été caniculaire de 2003, on pouvait craindre une recrudescence des populations de bostryches qui étaient déjà en expansion après l'ouragan « Lothar ». Fort heureusement, les conditions météorologiques ont été plutôt maussades et la conjugaison des mesures phytosanitaires, les précipitations plutôt abondantes et des températures assez fraîches ont permis de tempérer la propagation des bostryches.

Le marché des bois n'a toujours pas retrouvé sa bonne santé, cinq ans après l'ouragan « Lothar ». Des volumes importants de bois en grumes, stockés sous aspersion d'eau, n'ont été mobilisés qu'en 2004, dans de vastes régions qui restent soumises à une prolifération de bostryches très marquée. Ceci a contraint les propriétaires à des exploitations forcées, provoquant ainsi des ventes de bois à des prix particulièrement défavorables.

Pour l'ensemble des forêts publiques, le taux d'exploitation s'est situé au-dessous des possibilités (95 %). Ces chiffres sont toutefois encore satisfaisants, dans la mesure où il s'agit, pour environ 70 %, de coupes de bois frais.

Dans le domaine de la labélisation, l'Association suisse pour l'AOC « Bois du Jura » (à laquelle l'Etat de Neuchâtel a adhéré) a déposé le dossier le 17 novembre auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. Nos partenaires français ont déposé leur dossier le même jour auprès des instances compétentes françaises. Il faut toutefois rappeler que l'examen de ce dossier va porter sur plusieurs années.

## **OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE**

L'office a poursuivi ses travaux dans un certain nombre de dossiers, dont les résultats ont été présentés à la Commission cantonale de la protection de la nature, en particulier le plan cantonal de protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale (PAC Marais), qui a été mis à l'enquête en juin/juillet, après des discussions préalables avec tous les propriétaires et exploitants concernés. Cette mise à l'enquête a suscité environ trente oppositions, qui sont en cours de traitement.

Le rapport relatif à la conception directrice de la protection de la nature a été finalisé au cours de 2004 et fera l'objet d'un débat au Grand Conseil lors de la session de février 2005.

L'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) s'est poursuivi au cours de l'année 2004. La phase d'inventaire est actuellement terminée et il s'agit de classer et définir ceux des quatre-vingt-quatre secteurs analysés qui seront reconnus d'importance régionale.

## **SERVICE DE LA FAUNE**

A la suite de la votation du 16 mai 2004, la modification proposée d'augmentation du prix des permis de pêche a été refusée. En conséquence, le prix a donc été maintenu à 150 francs. En revanche, le peuple neuchâtelois a accepté l'introduction d'un permis de chasse spécial sanglier, ce qui devrait permettre d'adapter la chasse de ces animaux à l'évolution de la population d'année en année, avec l'espoir de faire diminuer de façon marquée le montant des dégâts aux cultures.

En matière de pêche, à l'exception de l'omble chevalier, dont les prises ont augmenté de 44 %, toutes les captures des autres espèces sont en diminution (corégones, truites, perches et brochets). Les piscicultures cantonales, destinées à repeupler les cours d'eau et le lac, ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. Par ailleurs, les conditions de reproduction naturelle se sont améliorées grâce à la construction d'une rampe en blocs et d'une échelle à poissons à Champ-du-Moulin.

Pour l'ensemble du lac de Neuchâtel, les pêcheurs professionnels ont prélevé environ 285 tonnes de poissons, en diminution de 10 % par rapport à l'année 2003.

Si la population de chevreuils est assez stable et proche d'un bon équilibre sylvo-cynégétique, celle du chamois est en augmentation, raison pour laquelle les chasseurs ont été autorisés à tirer, en 2004, un mâle, une femelle et un jeune, afin de faire baisser le nombre de ces ongulés. La population des lièvres est stable, mais à un niveau bas, raison pour laquelle le prélèvement est très limité depuis des années.

## **CONCLUSIONS**

Il y aurait de quoi être satisfait en terminant cette législature, s'il n'y avait pas le résultat des comptes 2004. C'est une déception profonde pour nous et, je dois le dire, pour mes chefs de service. Si nous analysons quelque peu les chiffres, nous constatons que les dépenses sont au-dessous du budget pour environ 14,5 millions de francs. Pour le Département de la gestion du territoire, c'est une diminution de 6 millions de francs qui est enregistrée grâce à une rigueur et un contrôle de tous les instants. Nos efforts sont annihilés par des charges ponctuelles ou impondérables. 23,5 millions de francs pour couvrir des amortissements supplémentaires de déficits cumulés de la Haute école neuchâteloise (HEN), des non-valeurs fiscales, des frais d'emprunts et de la TVA non prévue. C'est rageant!

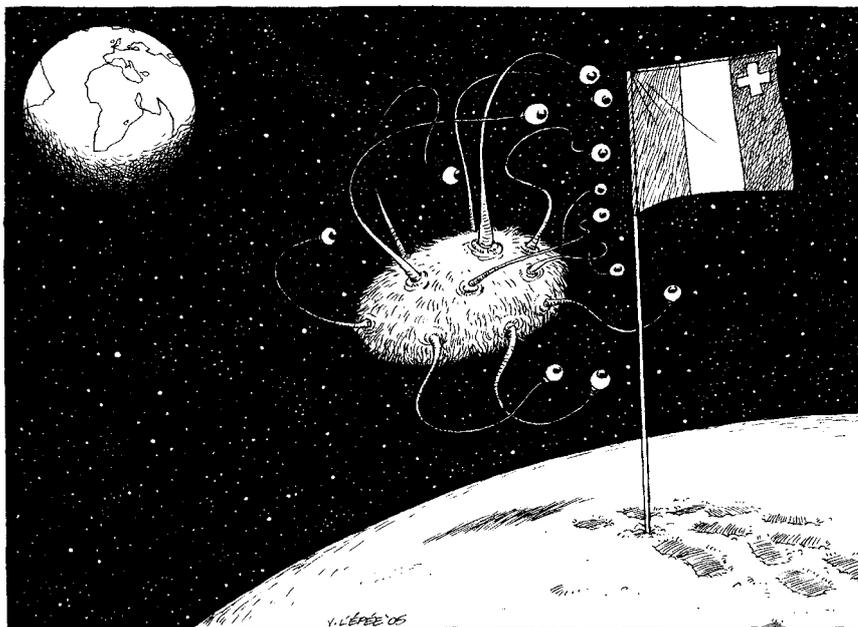
Avec des aides fédérales et des rentrées d'impôts au-dessous des prévisions, en particulier pour les personnes morales, nous nous retrouvons dans la situation des comptes de 1993, soit un déficit d'environ 6 % des recettes totales. Tout est à refaire? Un train de mesures d'économies, mais quelles prestations diminuer ou alléger? Il sera nécessaire que le nouveau Conseil d'Etat et bien sûr le nouveau Grand Conseil se retrouvent dans une volonté commune d'assainir la situation mais aussi que l'on n'ait pas, à chaque bouclage, des « surprises » dites ponctuelles de plus de 20 millions de francs.

Ce rapide survol de 2004 permet de se rendre compte, au travers de la multiplicité des activités réalisées dans les différentes entités administratives du département, de la

diversité des missions confiées aux collaborateurs, au profit de l'ensemble de la collectivité cantonale.

Le lecteur voudra bien se référer, pour des informations plus complètes, aux rapports détaillés de chacun des services et offices du département.

## 6. Département de l'économie publique



*Toutes antennes dehors, le canton de Neuchâtel ouvert sur l'univers*

### INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 et au règlement d'organisation du Département de l'économie publique du 13 février 2002, le département de l'économie publique (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations) auxquels sont rattachés 14 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé, soit 19 organismes en tout.

### SECTEUR ÉCONOMIE

La reprise économique mondiale, amorcée dès le milieu de l'année 2003, s'est poursuivie jusqu'à l'été 2004. Elle a eu tendance, depuis lors, à marquer le pas; l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières, des marchés boursiers fébriles, ainsi qu'une situation géopolitique mondiale tendue ont notamment pesé sur la reprise.

Pour l'économie neuchâteloise, l'horizon s'est éclairci vers la fin de l'année 2003. Durant le premier semestre 2004, l'amélioration de la situation conjoncturelle a même été davantage marquée à Neuchâtel que dans l'ensemble du pays. La reprise a plus particulièrement bénéficié aux industries horlogères et métallurgiques. Toutefois, le fléchissement conjoncturel ressenti dès le milieu de l'année commence à peser sur le climat de confiance des entreprises. L'indice synthétique de la marche des affaires a ainsi fléchi dès l'automne. Par ailleurs, l'embellie constatée dans la marche des affaires n'a eu pour l'instant aucun effet sur l'emploi.

En 2004, le **service de promotion économique** a été actif sur les quatre fronts principaux:

Le service a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, 275 projets. Ces projets se répartissent comme suit:

- 247 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);
- 8 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté « Bonny »;
- 20 projets exogènes, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides financière et/ou fiscale, mais par exemple par le biais de statuts fiscaux.

Le service de promotion économique a par ailleurs géré une centaine de dossiers courants impliquant des aides financières (décomptes de contributions aux intérêts, subsides à l'emploi, subventions diverses).

Le service de promotion économique applique la législation fédérale et cantonale en matière d'aide aux régions de montagne (LIM et LiLIM) et assure la gestion des projets sur le plan administratif et financier (arrêtés, décomptes, paiements, statistiques, budgets, etc.). L'application de l'arrêté fédéral RegioPlus, des législations complémentaires en vigueur dans les régions LIM (cautionnements en faveur des PME et crédits à l'hôtellerie) sont également de sa compétence.

Douze demandes d'aide LIM ont été préparées par le PREN et ratifiées en 2004 par le secrétariat d'Etat à l'économie (seco), dans le but de financer des infrastructures. Notons, parmi ces projets, la luge d'été/d'hiver à la Robella, la construction d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au CIFOM, la réhabilitation du moulin de Bayerel et la couverture de la patinoire du Locle. Les douze projets soutenus en 2004 devraient représenter des investissements totaux d'environ 35 millions de francs et des prêts à accorder pour plus de 9 millions.

L'année 2004 a également vu vingt projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 67 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 12.828.000 francs. Enfin, quinze requêtes ont fait l'objet d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre près de 19 millions de francs.

En terme de gestion administrative, le nombre de projets traités en 2004 par le service de promotion de l'économie se monte à 82.

Pour l'office de la statistique, 2004 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, notamment:

- La présentation des principaux résultats du recensement fédéral de la population 2000 sous la forme de portraits des communes et districts du canton (Neuchâtel: portraits 2000);
- La régionalisation de l'enquête 2002 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la structure des salaires, en collaboration avec la commission tripartite cantonale;
- La mise en œuvre du projet d'observatoire statistique transfrontalier.

Afin de profiler le vignoble neuchâtelois, l'office des vins et des produits du terroir (OVPT) a mis l'accent sur les spécialités bien typées de la région, tels le Non filtré et l'Oeil-de-Perdrix. Pour promouvoir et faire connaître les produits du terroir neuchâtelois, l'OVPT a par ailleurs organisé ou participé à 24 manifestations (foires, salons, présentations publiques ou ciblées ainsi que conférences de presse).

L'**Observatoire cantonal** a pour mission la recherche et le développement dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et des techniques apparentées. Dans ce cadre, 2004 a vu:

- Le démarrage d'un projet Césium sol avec financement de l'industrie locale;
- La préparation des équipes sur les nouveaux domaines porteurs de l'optique laser embarquée (horloges à pompage optique et lidars) et identification des projets cibles.

Au niveau organisationnel et financier, 2004 a vu:

- La poursuite des réflexions concernant l'intégration de l'Observatoire cantonal à l'Université de Neuchâtel;
- La fin du versement de la subvention fédérale de 500.000 francs octroyée au titre de l'article 16 de la loi sur la recherche pour la période 2001-2003, cela malgré

les efforts consentis pour obtenir sa reconduction.

## SECTEUR TOURISME

A l'instar du secteur touristique suisse, l'année 2004, malgré une bonne fréquentation des sites touristiques et des bureaux d'accueil, ne restera pas gravée dans les annales neuchâteloises en terme de nuitées hôtelières et parahôtelières. A l'aube de 2004, les prévisions de croissance dans ce domaine étaient peu réjouissantes, l'instabilité politique mondiale n'a malheureusement fait que confirmer cette tendance.

Au niveau des structures, 2004 a vu l'intégration des offices du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois.

Dans le domaine des infrastructures touristiques, 2004 a vu notamment :

- L'inauguration du Sentier pédestre du lac, long de 44 kilomètres;
- L'ouverture de la première via ferrata du massif du Jura suisse sur les hauts de Noiraigue;
- La pose d'une passerelle franco-suisse à proximité du Saut du Doubs;
- La création d'une piste de luge d'été et d'hiver à la Robella.

La collaboration avec les régions voisines s'est poursuivie au sein de la destination Watch Valley, notamment avec la réalisation de guides communs pour les hôtels.

En 2004, le **service du commerce et des brevets** a continué à être fortement sollicité par la révision de la loi sur la police du commerce et par la préparation de réponse à la motion populaire «Ouvrir mieux sans travailler plus».

La révision de la loi sur les établissements publics s'est également poursuivie. Des entretiens préliminaires ont eu lieu avec les principaux partenaires, notamment Gastro Neuchâtel et les conseillers communaux des villes en charge de ce dossier. Dans ce cadre, des propositions seront formulées en vue de renforcer la lutte contre les abus, plus particulièrement en matière de brevets de brevet.

Ces trois projets devraient être finalisés en 2005.

Outre le développement de son programme de réinsertion et la promotion des projets d'implantation et des manifestations estivales, l'acceptation du crédit des viabilités par le Grand Conseil a été, pour le **Site de Cernier**, le point marquant de l'année sous revue. Grâce à ce soutien, le Site pourra devenir le pôle de développement économique, le centre de compétences (domestication et mycologie) et de tourisme voulu par le législateur.

Par ailleurs, l'année 2004 a vu les principales réalisations suivantes :

- L'ouverture d'un restaurant d'affaires et de valorisation des produits du terroir, en particulier des champignons cultivés (Le Piano), en partenariat avec six entreprises;
- Le renouvellement du label de qualité pour le tourisme suisse et l'acquisition du label d'entreprise formatrice d'apprentissage;
- La participation à la formation et la remise des diplômes Profora BEJUNE 2004 de Tour & Eco et de Rénovation de bâtiments.

## SECTEUR EMPLOI

Les tendances constatées en 2002 et 2003 sur le marché de l'emploi se sont enfin inversées pour parvenir à une diminution du chômage de 0,5 point; le taux de chômage était de 5 % en janvier 2004 et de 4,5 % en décembre. Les projections faites par les différents instituts conjoncturels ou le seco sont difficiles à recouper et sont parfois contradictoires; une majorité d'entre elles semble toutefois se dessiner en faveur d'une stabilisation, voire d'une légère diminution, du chômage en 2005.

Au-delà des statistiques encourageantes, l'année écoulée a été marquée, pour le **service de l'emploi**, par trois événements majeurs.

- L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> juin 2004, de la 2<sup>e</sup> phase de l'accord sur la libre circulation des personnes;
- L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> septembre 2004, de la nouvelle loi sur l'emploi et l'as-

assurance-chômage (LEmpl) et des règlements y relatifs;

- Le départ de Laurent Kurth après dix ans passés à la direction du service de l'emploi.

Faisant usage de la possibilité offerte aux cantons par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), le canton de Neuchâtel a déposé une demande d'extension du nombre maximal des indemnités de chômage de 400 à 520 pour une partie du canton correspondant au Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) dès le 1<sup>er</sup> février 2004. Cette demande n'a été acceptée par le seco que pour les deux districts des Montagnes neuchâteloises. Depuis, la prolongation a été prorogée à deux reprises; elle arrivera vraisemblablement à terme le 30 juin 2005.

Comme déjà mentionné l'année dernière, la loi fédérale sur le travail, que le **service de l'inspection et de la santé au travail** (SIST) est chargé d'appliquer, fait l'objet de plusieurs tentatives de modifications tendant vers une plus grande libéralisation.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'abaissement de l'âge de protection des jeunes gens de 19, respectivement 20 ans, à 18 ans. Les Chambres fédérales doivent encore se déterminer. Relevons que, lors de la mise en consultation, le Conseil d'Etat avait émis un avis négatif concernant ce projet de modification de la loi fédérale sur le travail.

A la suite de l'initiative parlementaire Hegetschweiler, les Chambres fédérales ont accepté une modification de cette même loi visant à permettre aux commerces et aux entreprises de services situés dans les centres de transports publics – gares et aéroports – d'occuper des travailleurs 7 jours sur 7 jusqu'à 23 heures. Une vingtaine de gares serait concernée (chiffre d'affaires de 20 millions de francs), voire plus en regard de besoins régionaux. Cette initiative pourrait être la porte ouverte à une libéralisation généralisée de l'occupation des travailleurs le dimanche dans les commerces. Les syndicats ont décidé de lancer un référendum contre ce projet.

Sur le plan cantonal, le seco a récemment pris plusieurs décisions négatives quant à la demande, formulée par plusieurs commerces, d'autoriser l'occupation de travailleurs le dimanche, s'appuyant notamment sur un

arrêt du Tribunal fédéral concernant un commerce de La Chaux-de-Fonds. A notre connaissance, ces décisions font l'objet de deux recours auprès de la Commission de recours du Département fédéral de l'économie.

Le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle** (CNIP), qui a célébré ses dix ans d'activités au service de la formation et de l'insertion professionnelle, a été certifié eduQua en juillet 2004.

Durant l'année 2004, les 15 ateliers du CNIP ont dispensé près de 23.000 journées de formation destinées à une centaine de personnes en moyenne. Plus de 60 apprenants ont retrouvé un emploi à leur sortie.

## SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Après la première période de réforme de la **politique agricole** PA 2002 (1999 à 2003), l'année 2004 a été la première année de la seconde période de réforme connue sous l'appellation PA 2007 qui en constitue une phase de stabilisation: toujours davantage de marché, moins de protection à la frontière et moins d'interventions de l'Etat, le tout dans un contexte de restrictions financières de la Confédération, de mondialisation de l'économie (OMC) et de la possible exemption du contingentement laitier dès 2006, histoire de ne pas entraver l'indispensable évolution des structures et la compétitivité!

Et déjà, les travaux préliminaires de la troisième période de réforme (2007 à 2011) ont été entrepris sous le nom de code PA 2011.

La situation économique tendue dans l'agriculture, dont le Grand Conseil a pris acte durant l'été dans le cadre de l'examen du rapport 04.019 du Conseil d'Etat concernant l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture, caractérisée par un niveau de revenu bas des agriculteurs et des prix à la production toujours à la baisse (alors que les prix à la consommation sont en hausse), laisse entrevoir – à moyen terme – une probable hémorragie des effectifs paysans, nécessitant la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social. C'est dans cette perspective qu'ont été adoptées des mesures de soutien financier à l'amélioration des structures des exploitations ayant des

perspectives d'avenir, ainsi que des mesures visant à faciliter la cessation de l'activité agricole, notamment par le maintien de l'habitation sur le domaine et par le soutien à la reconversion professionnelle pour ceux qui ne résisteront pas au choc. Le suivi de ce nouvel aspect de la politique agricole cantonale a été confié à un groupe de pilotage de la politique sociale agricole qui a été désigné en fin d'année et qui prendra des initiatives dès 2005.

Durant l'exercice 2004, l'évolution de l'encépagement et des **structures viticoles** s'est poursuivie. On constate essentiellement une légère diminution des surfaces en vigne, une augmentation des surfaces complantées en pinot noir et en diverses spécialités et une diminution du nombre des très petits exploitants. Pour la première fois, il s'est récolté davantage de pinot noir que de chasselas, dont les surfaces représentent aujourd'hui moins de 40 % du vignoble.

Malgré un été maussade, la récolte est d'excellente qualité, légèrement supérieure en quantité à celle de l'an dernier. Le rendement brut a atteint 3 fr.12 au m<sup>2</sup>, en sensible augmentation par rapport à l'année dernière, mais toujours insuffisant pour couvrir les frais de production estimés entre 3 fr. 22 et 3 fr. 60 suivant la méthode de calcul.

Les stocks au 31 décembre sont en baisse pour toutes les productions, de sorte que l'équilibre du marché s'est amélioré.

L'étude des terroirs s'est poursuivie et devrait pouvoir être présentée aux exploitants dans le courant de l'année 2005.

Le **service de la consommation** a adopté une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente. Des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers ont été définis pour chaque prestation.

L'exercice 2004 a vu notamment:

- L'extension au canton de Genève de l'accord intercantonal VD-NE visant une coordination complète des activités analytiques des 3 laboratoires cantonaux;
- La réalisation de 3 enquêtes de satisfaction (entreprises, consommateurs, personnel) et de diverses études internes visant l'amélioration

du service dans le cadre de la démarche «Excellence» selon la méthode EFQM/CAF;

- La révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade;
- L'adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire avant l'introduction du nouveau droit sur les produits chimiques au premier semestre 2005 (diminution d'un poste de travail);
- La modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires dans le cadre du 2<sup>e</sup> volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

Des modifications de législation et de structures devraient intervenir à moyen terme au niveau fédéral et cantonal. Il s'agit en particulier de:

- La restructuration, par la Confédération, de ses offices vétérinaire, de la santé publique et de l'agriculture pour répondre à la volonté du parlement, inscrite dans la loi sur l'agriculture, de créer une structure de «répression des fraudes»;
- La restructuration du domaine de l'inspection laitière;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les produits chimiques en remplacement de la loi sur les toxiques, qui devrait être abolie en 2005,
- L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'une nouvelle législation européenne sur l'hygiène des denrées alimentaires.

En 2004, de nouvelles tâches ont été attribuées au service vétérinaire dans la perspective d'en faire le service de référence pour tout ce qui touche aux animaux, faune sauvage exceptée. Les affaires vétérinaires et la gestion des animaux trouvés ont ainsi été ajoutées à ses prestations.

Dans le domaine de la santé et à la sécurité de la population, le **service vétérinaire** a renforcé son activité en établissant un programme de prévention des accidents par morsures de chiens aux élèves de deuxième année primaire et aux enfants d'école enfantine. Par

quelques gestes et attitudes simples, les jeunes enfants apprennent ainsi à éviter des blessures et des traumatismes tant psychiques que physiques graves.

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires a requis un très large effort d'information, de motivation et de conseil auprès des professions directement concernées.

Cet accroissement de tâches se déroule dans un contexte financier difficile. Plus que jamais, les moyens doivent être utilisés à bon escient. Dans le but d'inciter chacun à respecter la législation, des émoluments pour tous les contrôles du service vétérinaire ayant donné lieu à contestation ont été introduits. Grâce à cette mesure, une très nette amélioration de l'exécution des législations, en particulier dans les domaines de la protection des animaux et du trafic des animaux, a pu être constatée.

## SECTEUR MIGRATIONS

Dans le domaine des migrations internationales et de l'intégration des populations étrangères, l'actualité helvétique et neuchâteloise a été particulièrement dense en 2004.

La politique suisse dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers se trouve depuis quelques années dans une phase de réorientation importante. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la loi sur l'asile sont simultanément en cours de révision. Les restrictions nouvelles qui se préparent inquiètent le Conseil d'Etat qui a exprimé de nombreuses réserves, notamment en matière d'asile. Sur un autre plan, les sentiments anti-étrangers, les tensions xénophobes et racistes qui se manifestent aujourd'hui altèrent dangereusement le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du pays et dans une certaine mesure aussi dans notre canton. La cohésion sociale et la solidarité demeurent plus que jamais nécessaires pour faire face aux enjeux majeurs de développement du canton.

Bien que le canton soit largement tributaire de la politique suisse de migrations, la ligne politique du Conseil d'Etat dans ce domaine reste fidèle à ses principes essentiels, cohérente, raisonnable et empreinte de discernement dans son application.

Les ouvertures nouvelles qui se font en matière de libre circulation graduelle des personnes avec les pays de l'Union européenne, d'**intégration des étrangers** et de prévention du racisme représentent des atouts pour le canton. Ces domaines d'intervention de l'Etat sont dirigés avec pragmatisme en tenant compte des spécificités neuchâteloises et des ressources financières limitées. Les problèmes nouveaux qui se posent en matière d'asile, d'ouverture aux nouveaux Etats membres de l'UE, d'abus en matière d'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère ou encore les problèmes spécifiques qui se posent avec les artistes de cabarets font l'objet d'une priorité de traitement pour être résolu à satisfaction dans les limites de compétence de l'Etat de Neuchâtel.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un atout décisif pour notre pays et notre canton. La Suisse est depuis plusieurs décennies une terre d'immigration solidement ancrée au centre de l'Europe. Cette vocation européenne doit être réaffirmée aujourd'hui. La Suisse va au-devant d'échéances politiques très importantes ces prochaines années et il serait dommageable pour notre pays que la peur et les tendances au repli isolationniste nous privent de dynamiser davantage nos échanges économiques et humains. Le rejet des naturalisations facilitées des jeunes étrangers, le 26 septembre dernier, représente un signal de l'ampleur de la tâche à accomplir aujourd'hui pour redonner confiance dans la capacité de la Suisse à intégrer de manière appropriée le potentiel des migrations en vue de son propre essor.

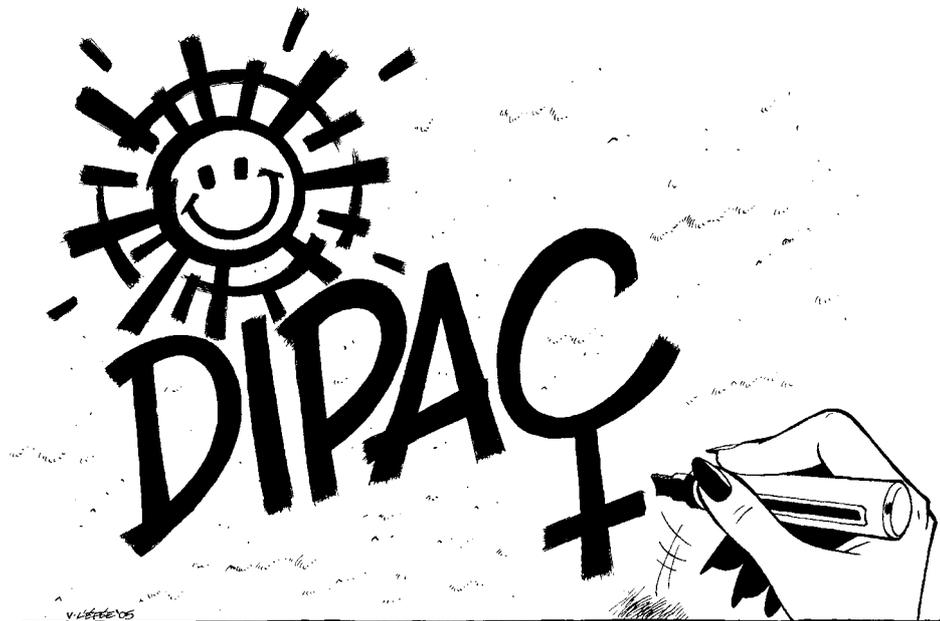
L'entrée en vigueur des modifications légales intervenues au niveau fédéral le 1<sup>er</sup> avril 2004 concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) a induit un important travail de mise en œuvre tant de la part du service de l'asile et des réfugiés que de celle du service des étrangers.

Le **service des étrangers** a par ailleurs été confronté aux conséquences de la mise en œuvre de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. A moyen terme, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats

membres de l'Union européenne, l'éventuelle participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, la révision partielle du code pénal suisse dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2005, voire 2006, et la nouvelle loi sur les étrangers, actuellement en discussion aux Chambres fédérales, auront également des incidences pour le service des étrangers.

Dans le domaine de l'asile, la diminution du nombre d'arrivée de requérants d'asile attribués au canton a conduit à la fermeture, par le **service de l'asile et des réfugiés**, d'un de ses deux centres de premier accueil et d'un immeuble sis à La Chaux-de-Fonds. Suite à ces mesures, 8,4 postes ont été supprimés. Ces réformes de structure seront poursuivies en 2005.

## 7. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles



Féminisation du DIPAC

Quelles lignes ont guidé l'action menée par notre département, à travers les grandes réformes initiées ou poursuivies durant l'année écoulée? Quel est le fil conducteur des grands chantiers ouverts dans la formation professionnelle, du redéploiement de l'Université, de la mise en place de la Haute école de musique, de l'élaboration d'un plan d'études cadre romand? Les bâtiments scolaires tels que nous les concevons aujourd'hui encore ont-ils un avenir?

Des routines disparaissent subitement. Des certitudes sont ébranlées et des acquis renégociés en nouveaux partenariats. Ainsi en est-il des désenchevêtrements des tâches opérés entre l'Etat et les communes, entre la Confédération et les cantons. D'un coup, la répartition des compétences est modifiée et, avec elle, le mouvement des richesses. Les équilibres en sont transformés. Et la portée géographique des décisions change d'échelle. D'aucuns verront dans le désenchevêtrement le premier coup porté contre les mailles serrées du fédéralisme local: en privant nos villes et nos communes de certaines prérogatives, des traditions politiques séculaires sont sérieusement remises en question. D'autres, en revanche, verront dans cette nouvelle répartition des pouvoirs et des richesses une chance, car la cantonalisation du secondaire 2, de l'informatique scolaire et des moyens d'enseignement jette les bases

d'un véritable espace de formation cantonal qui pourra s'inscrire en force dans des réseaux de dimension régionale, nationale et européenne. Car telle est la finalité visée sur le plan spatial... pour ne pas dire géopolitique, en raison du paradoxe qui nous amène à nous allier, de plus en plus souvent, avec nos concurrents.

Toutefois, si la politique, à force de négociations, arrive parfois à modeler rapidement de vastes espaces, sa capacité d'action, dans les démocraties, reste limitée. Or ce que nous initions aujourd'hui est conçu pour durer une génération. Comment faire, par ailleurs, pour concilier une démocratie de plus en plus participative avec la contrainte d'agir dans la durée, avec la nécessité de fixer et de tenir un cap, pour que l'ensemble du système garde sa cohérence?

Ce paradoxe, l'historien Paul Kennedy l'avait déjà bien mis en évidence, en 1993, dans les dernières pages de «Préparer le XXI<sup>e</sup> siècle»: *«Une société qui veut être mieux préparée pour le XXI<sup>e</sup> siècle aura manifestement un prix à payer pour réussir cette transition; elle devra rééquiper ses talents et ses infrastructures, remettre en cause les droits acquis, changer de nombreuses habitudes et peut-être modifier ses structures gouvernementales. Mais cela implique une vision à long terme alors que la plupart des hommes politiques,*

*dans les pays riches comme dans les pays pauvres, arrivent à peine à traiter les problèmes à court terme; cela signifie un risque politique, puisqu'un grand nombre des réformes proposées seraient impopulaires pour les tenants des droits acquis».*

De l'éducation au sport en passant par la culture, tous les services du DIPAC ont été confrontés à ce paradoxe quand bien même leurs objectifs consistent à rééquiper nos talents et nos infrastructures, pour réussir notre transition vers le XXI<sup>e</sup> siècle. Et il incombe au politique, malgré les tempêtes, de rechercher la cohérence pour que ces secteurs d'activité, apparemment épars, s'assemblent soigneusement, en un système capable d'évoluer dans un espace romand dynamique, si nous voulons que nos enfants aient encore un avenir dans ce canton, dans ce pays.

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

L'année écoulée a permis de mieux impliquer l'office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS) dans les travaux de l'état-major départemental que constitue le secrétariat général. Cette intégration a débouché sur le remaniement de la conduite de l'informatique scolaire proposé dans le rapport ICT 05-07, soumis au Grand Conseil en janvier 2005. En plus de l'appui fourni au chef du DIPAC, le secrétariat général est resté très impliqué dans le suivi des dossiers intercantonaux.

Le secrétariat général a aussi été fortement engagé sur des dossiers cantonaux. L'amendement du budget 2004, l'élaboration du budget 2005 et le programme d'économies ont exigé d'importants travaux de coordination avec les services du département et le DFAS. Durant l'année écoulée, il a coordonné, avec l'appui des services concernés, tous les travaux inhérents au deuxième volet de désenchevêtrement des tâches, pour les secteurs concernant le DIPAC.

Le secrétariat général a enfin soutenu les services en charge de dossiers politiques prioritaires pour le chef du DIPAC, comme la préparation du projet de loi cantonale sur la formation professionnelle ou la présidence d'un groupe de travail paritaire sur le statut des enseignants.

Durant l'année 2004, le DIPAC a été saisi de 42 recours en première instance, dont 8 pour le Conseil d'Etat. Il a statué sur 1 recours déposé en 2002, 25 recours déposés en 2003 et 22 recours déposés en 2004.

Les comptes 2004 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 129.704 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 4.986.130 francs.

La commission cantonale des constructions scolaires a finalisé l'élaboration de nouvelles directives et recommandations concernant, d'une part, l'aménagement et l'équipement des classes destinées à l'enseignement obligatoire ainsi que la construction et la transformation d'installations sportives et, d'autre part, de nouvelles normes de subventionnement concernant les bâtiments scolaires communaux et les installations sportives. Les subventions cantonales 2004 pour des constructions scolaires et sportives communales et intercommunales se montent à 7.502.388 francs.

## **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### ***Enseignement obligatoire***

En raison de l'officialisation de la 1<sup>re</sup> année d'école enfantine, on compte, en août 2004, 158,5 classes enfantines (159 en août 2003), 46 communes ayant officialisé leur école enfantine. Pour rappel, toutes les communes doivent institutionnaliser cette 1<sup>re</sup> année d'école enfantine pour le début de la rentrée scolaire 2005-2006.

Dans l'enseignement primaire, le fléchissement observé ces dernières années se poursuit. Le nombre d'élèves a passé de 9944, pour 2003-2004, à 9836, pour 2004-2005. Le nombre de classes est également en diminution: 564 en 2003-2004 contre 550 classes en 2004-2005.

Le marché de l'emploi est demeuré pléthorique pour le degré préscolaire. Pour le primaire, la situation est devenue plus tendue que par le passé, en raison de la diminution du nombre de classes. Sur 27 enseignant-e-s

sorti-e-s de la HEP-BEJUNE en 2004, 15 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné-e-s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Dans le secondaire 1, on dénombre 8422 élèves à la rentrée 2004-2005 (8271 en 2003-2004). Le nombre de classes se monte à 459 en 2004-2005, contre 456,5 en 2003-2004. Cette augmentation est consécutive à celle qui a touché auparavant le degré primaire.

Suite à une consultation menée auprès du corps enseignant, le Conseil d'Etat a décidé de retirer les volets «structures» et «évaluation» de la réforme du secondaire 1. Il a maintenu les objectifs généraux de la réforme pour les élèves de la section préprofessionnelle et l'introduction du Plan d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE) qui n'a pas fait l'objet de réserve de la part du corps enseignant. Il a chargé un groupe de travail de reprendre les travaux, en intégrant à la réflexion le projet de loi cantonale sur la formation professionnelle.

### **Formation professionnelle**

Lors de sa session de janvier 2004, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la convention qui a permis la création de la Haute école ARC. Les parlements des cantons du Jura et de Berne en ont fait de même dans les mois qui ont suivi. Ainsi, grâce à cet important regroupement, qui permet de répondre au critère de la taille critique, les écoles de niveau HES de l'Arc jurassien voient leur pérennité garantie au sein de la HES-SO. De plus, la direction générale mise en place dès la rentrée d'octobre 2004 est enfin dotée des ressources humaines nécessaires à la gestion d'un établissement de niveau HES.

En ce qui concerne la formation professionnelle de base, durant toute l'année 2004, le projet de nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a été préparé puis mis en consultation auprès des milieux politiques et professionnels. Le projet a été retravaillé en conséquence et adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004. Il sera soumis au Grand Conseil avant la fin de la présente législature. En outre, la formation professionnelle a été très directement concernée par le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches

entre canton et communes. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2005 les centres intercommunaux qu'étaient le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) et le Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) seront cantonalisés. Il en va de même de l'inspection des apprentissages, assumée jusqu'ici par les trois villes pour les entreprises résidant sur leur territoire.

A la rentrée 2004-2005, la Haute Ecole Neuchâteloise (HEN) compte 731 étudiants (779 en 2003-2004). Le CPLN dénombre 1507 élèves à temps partiel (1606 en 2003) et 1077 élèves à plein temps (1057 en 2003). 771 apprentis (728 en 2003) suivent les cours du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 938 élèves à temps partiel (960 en 2003) et 1341 élèves à plein temps (1341 en 2003). Issu de la réorganisation des formations du domaine santé-social, le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 262 élèves (209 en 2003).

Au total, 2597 apprentis sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2558 en 2003).

### **Enseignement secondaire 2**

Aussi bien dans les filières de maturité gymnasiale que dans celles de diplôme de culture générale, les effectifs neuchâtelois du secondaire 2 non professionnel poursuivent leur croissance entamée il y a quelques années. L'arrivée d'un bourrelet démographique au secondaire 2 devrait confirmer cette tendance pour quelques années encore. Malgré les efforts des écoles pour limiter le nombre de classes, cette évolution des effectifs pèse et pèsera encore lourdement sur le budget alloué au secondaire 2 non professionnel.

A la rentrée 2004, 2131 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale dans les trois lycées du canton. Avec 101 classes, la moyenne neuchâteloise d'élèves par classe est donc égale à 21,1, ce qui est remarquable au vu de la complexité d'organisation de la nouvelle maturité. Chaque école a fait des efforts importants de compression en travaillant à budget constant, à l'exemple du Lycée Blaise-Cendrars qui, avec 45 élèves supplémentaires, n'a pas ouvert de nouvelle classe. Dans les deux écoles de degré diplôme, 520

élèves travaillaient à l'obtention de leur diplôme de culture générale. Ce sont les derniers: dès la rentrée 2005, ces études amèneront les élèves vers un certificat de culture générale qui inclura une sensibilisation à la pratique professionnelle, une large place à l'interdisciplinarité et un travail de fin d'études. Répartis dans 26 classes, les élèves de l'École supérieure Numa-Droz à Neuchâtel et de l'École du secteur tertiaire commercial- paramédical- social (ESTER) à La Chaux-de-Fonds sont en moyenne 20 à suivre les cours simultanément.

En juillet 2004, 524 maturités gymnasiales, dont 80 bilingues, et 103 diplômes de culture générale ont été délivrés. La gestion du phénomène d'attraction des élèves vers les filières académiques en période de crise économique est un défi important que devra relever le système scolaire neuchâtelois dans les prochaines années.

Parmi les nombreuses questions traitées dans le secteur de l'enseignement secondaire 2, signalons la poursuite des travaux de mise en place et de conduite de la nouvelle maturité gymnasiale ainsi que la réflexion entamée avec les directions et interlocuteurs concernés au sujet de l'avenir de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont.

### **Formation universitaire**

Pour discrète qu'elle ait pu paraître, la rentrée universitaire n'en a pas moins constitué une étape importante pour notre haute école. Elle s'est caractérisée par une croissance générale des effectifs (+10%), avec un boom en droit (+50%), par la mise en place de la structure prévue par la Déclaration de Bologne dans toutes les facultés sauf en lettres et sciences humaines (en 2005) et par l'arrivée d'une nouvelle équipe rectorale conduite par M. Alfred Strohmeier, recteur, et composée des vice-recteurs MM. Daniel Haag, Reinhard Neier et Daniel Schulthess.

Le rectorat intérimaire et la nouvelle équipe ont vécu en 2004 une période à la fois difficile et stimulante. Ils ont pu enregistrer avec satisfaction les résultats, globalement positifs, du rapport de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. Ils ont dû gérer de multiples problèmes et se préparer à relever des défis importants, à l'interne comme à l'externe, qui

se posent dans des formes analogues à toutes les hautes écoles de notre pays.

Plusieurs objets, certains spécifiquement neuchâtelois, ont requis un engagement constant de la part des autorités universitaires: mise en place de la nouvelle loi sur l'Université (LU), de ses autorités, organes et procédures, réorganisation des structures de fonctionnement administratif, etc. Plus prospectifs et fondamentaux ont été les travaux engagés en vue de l'intégration de l'Université dans le nouveau paysage des hautes écoles suisses et dont témoignera le dépôt du mandat d'objectifs, mandat sur lequel le Grand Conseil devra se prononcer et qui exprimera les lignes majeures d'un contrat entre les autorités et leur Université.

Le nouveau paysage des hautes écoles suisses, dont la visée immédiate est pour 2008 déjà, avec la fin de l'actuelle loi d'aide aux Universités, imposera à notre haute école de se positionner face aux nouveaux organes décisionnels prévus au plan fédéral, de s'accommoder du nouveau mode de subventionnement par la définition – délicate – de coûts standards, de faire vivre les collaborations obligées avec d'autres hautes écoles, d'accepter la définition de minima et maxima d'étudiants et de professeurs dans chaque filière bachelor et master, de gérer le paradoxe entre collaboration et concurrence, etc.

Si des restructurations et de nouvelles affectations de ressources humaines et financières doivent encore être mises au point et acceptées, il faudra également, pour continuer d'exister, développer les collaborations et coopérations avec d'autres universités. Dans cette perspective, plusieurs collaborations se préparent parmi lesquelles on peut mentionner: l'intégration à notre Alma Mater du Forum suisse des migrations et de l'Observatoire cantonal; la mise en œuvre du CIMENT (Centre inter universitaire de recherche en microsystemes et nanotechnologie) avec l'EPFL et pour lequel la Confédération allouera une subvention relativement importante malgré le contexte économique morose actuel; le renforcement de la logique des réseaux, y compris avec la HEP-BEJUNE et l'IRDP en ce qui concerne la formation des enseignants et la recherche en sciences de l'éducation.

L'effectif des étudiants de l'Université, pour l'année universitaire 2003-2004, était de

3273 (3262 pour 2002-2003), dont 1761 étudiantes (1689 pour 2002-2003).

### **Formation des enseignants**

Au terme d'une première période de fonctionnement de trois années, la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a franchi une nouvelle étape dans le sens d'une plus forte cohésion. D'une part, les diverses activités de la HEP font l'objet d'une réorganisation sur les trois sites, chacun d'entre eux recevant des missions spécifiques. De l'autre, après une mise en consultation, une refonte du dispositif de conduite de la HEP est actuellement en chantier avec l'objectif de parvenir à une gestion plus simple, plus lisible et plus efficace.

Dans le cadre de l'application de la déclaration de Bologne, le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a mandaté une commission chargée d'examiner les collaborations nécessaires entre l'Université de Neuchâtel et la HEP-BEJUNE. Le projet en cours vise la mise en place d'une formation pédagogique post-master universitaire orientée vers l'enseignement et d'une formation pédagogique post-bachelor universitaire pour l'enseignement au secondaire 1, ainsi que le développement de la collaboration entre la HEP, l'UNINE et l'IRD dans le domaine de la recherche en éducation. L'application des conventions passées entre les partenaires concernés débutera partiellement en 2005 déjà.

A la rentrée d'août 2004, la HEP-BEJUNE comptait 105 nouveaux étudiants en formation initiale préscolaire et primaire répartis sur les trois sites de l'école, 94 nouveaux étudiants secondaires, dont 63 inscrits pour l'obtention du diplôme secondaire 1 et 2, et 31 pour l'obtention d'un certificat, acquis après une formation en emploi. Le nombre total d'étudiants fréquentant l'ensemble des années de formation et des plates-formes 1, 2 et 3 s'élève à 577, dont 330 sur le seul site de Beauregard, à La Chaux-de-Fonds.

### **Jeunesse**

En 2004, les démarches entreprises depuis 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat de lutter contre les incivilités juvéniles, sont arrivées à leur terme. Pour rappel, ces mesures consistaient en actions de sensibilisation des

parents neuchâtelois à l'importance de l'éducation de leurs enfants.

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), créé en 2003, a poursuivi ses activités. Il offre, d'une part, des mesures concrètes pour informer, former et appuyer les enseignants et les autres professionnels des écoles, afin de leur donner des moyens de mieux gérer le stress et de prévenir les cas d'épuisement professionnel, d'autre part, un soutien individualisé destiné à ceux qui souffrent d'épuisement professionnel. Le CAPPES propose aussi des mesures adaptées aux établissements scolaires en collaboration avec les activités de Relation sans violence.

En août, pour des raisons d'économie, l'arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE a été abrogé par le Conseil d'Etat. Les demandes émanant d'étudiants de la HEP niveau secondaire ont donc été traitées, dès la rentrée scolaire 2004-2005, en fonction des barèmes existants (A, B et C). Ces restrictions budgétaires n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de bénéficiaires, même si des craintes ont fait l'objet d'interventions parlementaires et d'articles de presse. En 2004, l'Etat a accordé 5.223.312 francs de bourses d'études et de formation à 1772 bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est par ailleurs en hausse dans plusieurs secteurs: il a augmenté de 7 % à la HEP, de 6 % pour les formations paramédicales, et de 10 % dans les Hautes écoles. A contrario, le nombre de bénéficiaires a diminué de 6 % pour le degré tertiaire (HES mises à part), tout comme pour le secteur d'apprentissages et préapprentissage baisse de 2 %.

A l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la consultation pour adultes – c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage – a poursuivi son augmentation des dernières années, ceci parallèlement aux autres prestations de l'OCOSP. Les OROSP ont ainsi ouvert 954 dossiers pour des adultes en 2003-2004 (805 en 2002-2003), alors qu'en 1991-1992, 480 dossiers avaient été ouverts. La différence (474 consultations en plus) représente un doublement des adultes en 13 ans. En vertu de la convention signée entre le DEP et le DIPAC, 134 personnes (140 en 2002-2003) au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation

professionnelle par les psychologues-conseillers-ères des OROSP à la demande des ORP en 2003-2004. Par ailleurs, 152 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, à leur demande, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention).

En janvier 2004, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est entrée en vigueur. Cette loi-cadre fixe uniquement les « compétences et les principes dans le domaine de l'orientation » en chargeant les cantons d'offrir un service d'orientation. Des dispositions d'applications cantonales doivent donc être prévues: parallèlement, à un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, un projet de loi sur l'orientation a été préparé par l'OCOSP et mis en consultation par le chef du département en septembre 2004. Ce projet devrait en principe être soumis au Grand Conseil en 2005.

Le taux d'autofinancement du CBVA a été quasiment atteint en 2004 (22 % en 2000, 57 % en 2001 et 77 % en 2002; 90 % en 2003). Le Conseil d'Etat a décidé le 17 novembre 2004 de transformer le CBVA en société anonyme dont l'Etat deviendra actionnaire majoritaire. Avec ce statut d'indépendance, le futur CBVA SA pourra se profiler parmi les entreprises privées et intégrer au fur et à mesure de son développement d'éventuels nouveaux actionnaires, collectivités publiques ou entreprises privées. Ce changement de statut juridique doit prendre effet le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Le nombre de signalements a de nouveau augmenté dans chaque secteur de l'office médico-pédagogique (OMP), après la diminution observée l'année précédente. En moyenne, cet office a enregistré 4 signalements par jour ouvrable en 2004 (3,5 en 2003). Il y a 12 ans, le nombre était de 1,5 par jour ouvrable. En 2004, l'office de la petite enfance (OPE) a intégré 4 nouvelles institutions dans le plan d'équipement cantonal, ce qui porte à 34 le nombre de structures d'accueil subventionnées, pour un total de 933 places. Il a mis en œuvre des mesures destinées à former le personnel sans qualification reconnue et les responsables de crèches sans formation spécifique. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2004, date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, l'OPE assume la fonction d'autorité

cantonale compétente, consultée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), pour examen et préavis au sujet des demandes émanant d'organismes neuchâtelois. Le coût total du soutien étatique à l'accueil extra-familial dans le canton a passé de 2.665.000 francs en 2003 à 2.810.000 francs en 2004 (824.000 francs en 2002).

## CULTURE

L'année 2004 a été marquée par l'adoption, au Grand Conseil, du décret portant octroi d'un crédit pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site du Crêt-Taconnet Est, à Neuchâtel.

Par ailleurs, dans le droit fil d'une vaste réflexion menée par le service des affaires culturelles, la Commission consultative de la culture ainsi qu'au sein d'un groupe de travail mandaté par celle-ci, dans la perspective d'améliorer et de redéfinir l'appui de l'Etat de Neuchâtel à la culture en général et aux artistes en particulier, le Conseil d'Etat a approuvé, au mois de novembre, un projet de loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Ce rapport du Conseil d'Etat sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Au mois de décembre 2004, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre, à partir du premier janvier 2005, les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique. En cours d'année, il s'est avéré que l'alimentation du fonds ne se déroulait pas selon les modalités initialement prévues. Selon la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003, les rétrocessions communales au fonds interviennent en juin de chaque année. Ne percevant pas, en raison d'un litige qui l'oppose aux propriétaires des salles, le montant de la taxe sur les spectacles provenant de l'activité cinématographique, la ville de Neuchâtel n'a pas versé au fonds les montants attendus.

Les ateliers de Paris et de Berlin ont été occupés par cinq artistes neuchâtelois en 2004. Le canton pourra à nouveau disposer des appartements-ateliers de New York et de Barcelone en 2005. Avec l'appui administratif du service des affaires culturelles et le soutien financier de la Commission neuchâteloise de

la LORO, Visarte.neuchâtel, Société des artistes visuels et architectes, est devenue propriétaire d'un atelier pour artistes à Neuchâtel, dans le quartier de Crêt-Taconnet. Aucun Neuchâtelois ne figure parmi les étudiants de la volée 2004 de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR). Notre canton est toutefois représenté par une jeune comédienne qui a débuté ses études en 2003.

Lors de sa séance du 23 septembre 2004, la CIIP a confirmé, sans opposition, l'option d'une Haute école de musique (HEM) multisites en réseau, sur l'ensemble des sites des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, et Neuchâtel. Il a également été décidé de confier le pilotage de la HEM au comité stratégique de la HES-SO. A fin décembre, le dossier de candidature HEM a été déposé auprès de la commission de reconnaissance. Un délai de 3 mois est prévu pour la prise de position de cette dernière.

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes ont été réalisés. Le temple d'Engollon a en outre fait l'objet d'une fouille archéologique complète afin de permettre, en 2005, l'assainissement de son sous-sol et la restauration de ses peintures murales du XIV<sup>e</sup> siècle. Une étude des problèmes posés par la conservation de la « pierre jaune » s'est achevée en 2004 et la diffusion de ses résultats est en préparation. En 2004, 33 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 951.170 francs, et 38 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 994.586 francs, ont été adoptés. Les subventions cantonales versées en 2004 se sont élevées à 761.579 francs et les subventions fédérales à 980.900 francs.

L'exposition temporaire annuelle du Laténium fut consacrée en 2004 aux rôles assumés par la femme dans l'antiquité préhistorique et classique – thème d'autant plus actuel que le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, obtenu en 2003, consistait en une sculpture de Joan Miró incitant à mettre en exergue « l'éternel féminin » au détour des collections cantonales

d'archéologie. Pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs du Laténium avoisine le chiffre de 40.000.

Au service des archives, le service du traitement de l'information a installé une nouvelle version de l'outil de gestion électronique de documents WorkDesk. Celui-ci comptait au 31 décembre 2004 17.284 fiches descriptives. Le service a en outre fait mener une expertise du fonds des « anciennes archives », constitué de près de 23.000 documents parmi les plus anciens et les plus prestigieux du patrimoine neuchâtelois. L'analyse a mis en évidence de nombreuses faiblesses dans le conditionnement du fonds ainsi que dans la manipulation des documents et dans les modalités de communication au public. En 2004, les opérations de microfilmage systématique en deux exemplaires se sont poursuivies et ont porté sur un total de 192.000 prises de vue et sur un crédit de 80.000 francs.

## **SPORT**

En 2004, les travaux d'élaboration d'un nouveau concept de politique du sport ont démarré. Ce véritable défi sera relevé à travers la mise en réseau de l'Etat, des communes, des écoles, des associations, ainsi que des Offices fédéraux et cantonaux. Dans cet esprit, le service a lancé une conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC) qui permettra de mesurer l'adéquation du parc d'équipements sportifs à la demande actuelle.

En collaboration avec les services d'enseignement et les écoles, le service des sports s'est investi en qualité d'interface entre les milieux scolaires et les institutions sportives régionales ou nationales, ceci afin de mettre en œuvre les critères exigés par l'encadrement sportif en matière de respect des élèves. En outre, il a également soutenu la démarche d'obtention du Label Swiss Olympic Partner School entreprise par le Lycée Jean-Piaget.

Dans le cadre du programme d'assainissement 2004 et de l'élaboration du budget 2005, le bien-fondé de certaines prestations a dû être réexaminé. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de renoncer au prêt de matériel, qui grevait de manière substantielle le budget du secteur Jeunesse et Sport. Une solution a été négociée avec la Fondation « Goéland » qui a repris à son compte les prêts de matériel, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2004. Ce transfert

permet aussi d'anticiper le désengagement de la Confédération en matière de subventionnement du sport.

En 2004, les camps de ski ont accueilli plus de 11.000 personnes, représentant un total de 62.465 nuitées. Des négociations sont en cours sur les tarifs des remontées mécaniques, et des prix de base «enfants» sont définis jusqu'en 2010.